RÉCITS DIEPPOIS

PROJETS
DE M. LE MARECHAL
DE VAUBAN
POUR FORTIFIER

LA VILLE DE DIEPPE

(1694-1699)

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION

DE

JULES THIEURY



A DIEPPE

CHEZ A. MARAIS, LIBRAIRE-EDITEUR
Grand'Rue, n° 41

M DCCC LXIV



A MONSIEUR MARAIS

LIBRAIRE A DIEPPE

MON CHER MONSIEUR,

Vous m'avez prié d'éditer ces Mémoires; *je vous remercie d'avoir voulu attacher mon nom à cette publication, qui a les mérites d'être utile à la ville de Dieppe en rappelant que les grands génies français ont justement apprécié et ses habitants et sa position; d'être un appel à ceux qui veulent le bien de nos fortes et fidèles contrées, et d'être encore une œuvre pleine d'instructions spéciales et locales. C'est un service de plus que vous rendez, mon cher Monsieur, à votre ville natale et à la science.*

J'aurais voulu pouvoir élucider par des notes certains passages de ce livre, mais mon incompétence en matière de fortifications ne m'a pas permis de satisfaire mon désir, et je me suis consolé en pensant qu'en pareille matière chacun a des principes différents. Je me suis donc borné à collationner avec le plus grand soin les épreuves d'imprimerie sur le manuscrit, déposé aux Archives départementales de la Seine-Inférieure, qui n'est lui-même qu'une copie de l'original de l'œuvre du maréchal de Vauban.

Vauban s'est occupé souvent de la ville de Dieppe; il nous dit lui-même, dans son projet de septembre 1699, qu'il avait fait un travail en 1681 pour les réparations de la clôture et du port, réparations qui ne furent pas faites.

Les archives du Génie militaire (direction des fortifications) — chefferie de Dieppe — conservées au château de cette ville, possèdent plusieurs travaux de cet ingénieur qu'il serait peut-être bon de consulter aujourd'hui. En voici la nomenclature :

1694. *Plan de Dieppe avec projet d'agrandissement de la ville.*

1694. *Projet de fortification de Dieppe.*

1699. *Plan de Dieppe et neuf feuilles de profils.*

1701. *État estimatif des ouvrages à faire à Dieppe.*

1703. *Idem.*

1705. *Idem.*

Je crois comme vous, mon cher Monsieur, que la publication de ces Mémoires *sera profitable sous plusieurs rapports à aucuns et à tous qui liront le chapitre* Propriétés de la ville de Dieppe par rapport au commerce.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

JULES THIEURY.

Rouen, 31 janvier 1864.

MEMOIRE

DE

M. LE MARECHAL DE VAUBAN

SUR LE PROJET

DE

FORTIFIER LA VILLE DE DIEPPE

EN 1694

RAISONS GÉNÉRALES DE CE PROJET

Les raisons qui doivent persuader la fortification des places maritimes sont qu'elles doivent être réputées frontiéres de toutes les nations qui peuvent y aborder. Dieppe a plus de raisons qu'une autre de se réputer telle, parce qu'elle est voisine d'Angleterre et de Hollande, que l'on doit considérer comme des ennemis puissants et capables d'entreprendre de grands desseins dont il faut se garder; cette ville sera d'ailleurs disposée à leur nuire, soit dans la guerre, soit dans leur commerce, par une grosse peuplade, par un très-bon port, raisons certaines pour s'en faire haïr.

Celles qui ont prévalu pour rédiffier Dieppe dans la sçituation ou elle était avant la bombarderie étant expliqué au premier et deuxième article du projet

de 1694, nous en rapporterons icy toutes matières avant que d'entrer dans le détail des autres.

Les avis sont assez partagés sur le rétablissement de cette ville, car les uns veulent que l'on la remette sur ses anciens fondements et nous adjousterons à ce que dessus, que si on avait changé la sçituation de cette ville pour peu qu'on l'eût éloignée (1), le château qui la commande de près et de haut ne ferait plus cet effet, et les armées de terre auraient pu lui ôter la communication à la mer, par l'occupation des hauteurs et des galets entre deux, ce qui l'aurait privée des secours qu'elle en aurait pu tirer, et pour lors le siége en serait devenu aisé, de très-difficile qu'il sera, après sa réédification au même lieu.

Les réparations de la vieille enceinte sont proposées à prolonger jusques au port, pour enfermer ce petit veulle dans la ville, ce qui fera une petite augmentation; on propose aussi l'approfondissement et revêtement du fossé de ce grand font, pour achever de mettre tout ce côté en état de ne point apréhender de descente, attendu que quand bien même l'ennemy aurait rasé la moitié de la muraille, toute mauvaise qu'elle

(1) Vauban fait allusion à un projet d'un ingénieur nommé Perronnel, envoyé par le roi pour la reconstruction de la ville. Voulant que Dieppe fut hors de la portée des bombes, cet ingénieur avait choisi la prairie où il dessina un projet colossal, et dont la mise à exécution était impraticable à cette époque de misère et de nécessité.



est, il serait arresté tout court par la profondeur de ce fossé revêtu qui, par cette raison, doit être icy considéré comme très-important.

Les grosses tours sont proposées pour la deffence des descentes, pour celle de l'entrée du havre, et pour assurer la fermeture de la dite entrée, tant par les corps de garde et estacades que par les barrières et coulisses. La raison des deux estacades est pour éviter l'effet d'un brûlot, car s'il était poussé par un vent frais avec la marée contre la première, il pourrait bien la forcer, mais la deuxième l'arresterait tout court parcequ'il aurait pour lors perdu la plus grande partie de son erre.

La fortification des hauteurs du Pollet et de Chatillon, de même que celle du Mont à Caux, a pour raisons d'établissements l'occupation de ces hauteurs qui, sans cela, commanderaient sur toutes les parties de la ville de Prés, et en son pouvoir choisir les maisons, l'une après l'autre; la simplicité de toute cette fortification, à laquelle on ne donne précisément que ce qui est, par raison d'économie.

La partie du plan lavé de jaune a pour raison d'établissement : premièrement, l'augmentation de la ville, dont le terrein est trop resserré par rapport au grand nombre de ses habitants ; secondement, l'éloignement de la bombarderie ; troisièmement, la grandeur du port ; quatrièmement, le choix d'une bonne sçituation

pour les écluses; cinquièmement, la nécessité d'un bassin pour les vaisseaux du roy et des particuliers.

La raison pour laquelle on ne propose le revestement de son enceinte que le dernier est parceque celle-ci se peut aisément rendre inaccessible en temps de siége, au lieu que celles des hauteurs le sont et le seront toutes en tous temps.

L'épi proposé dans ce port a pour raison d'établissement l'amas du gallet et le berçinguage des vaisseaux qui procède de ce que, quand la mer est un peu grosse, et que les vents ouest, sud-ouest, ou est, ou est-nord-ouest, nord-ouest, nord-nord-ouest, nord et nord-nord-est, sont un peu forcés. les jetées étant courtes et esbrasées, la mer entre dans le port avec impétuosité, une vague portant l'autre, ou se trouvant resserrée après qu'elle y a fait quelque chemin, elle s'enfle et s'élève dans l'étroit de l'entrée, d'où retombant dans le large du port avec impétuosité, poussées d'ailleurs par la rapidité du montant qui, lui-même, est poussé par l'agitation de la mer, cause de l'émotion jusques dans le fond du port; cette même agitation étant contrainte par les quays qui la resserrent, se relèvent en vague qui les soufflette en passant, mais comme elle s'affaiblit en même temps, elle y dépose le gallet dont elle est chargée, ne conservant plus assez de force pour le mener avec elle au lieu que le gros courant l'entraîne, et amène une bonne partie avec

luy jusques audelà du port; c'est la marche de ce gallet qui, occupant l'espace des vaisseaux à mesure qu'ils s'avancent, cause la grande irritation qu'on voit dans ce port, et qui ne peut être arrestée que par l'épy proposé, qui en rompant la hausse qui le forme et cousle le long du quay, arrestera en même temps la marche du gallet, qu'il faudra avoir soin de décharger fort souvent en y lestant les vaisseaux et le faisant transporter de temps en temps, de même que celuy qui s'est enmoncelé plus avant dans le port.

Ce remède sera bon jusqu'à ce que les jettées soient prolongées et que les écluses soient faites, pour lors l'épy servira de peu de chose dans le havre, le trop peu de longueur des jettées d'à présent est cause de ce grand amas de gallet qui s'est fait sur celle d'aval toutes les fois que les vents sud-ouest, ouest ou est-nord, ouest, nord-ouest, nord-nord-est, qui ventent presque toujours, sont un peu forts; on remarque la marche du dit gallet qui tourne de fil à l'entour de la teste, pour entrer dans le port, c'est encore ce défaut qui fait tort aux vaisseaux à l'entrée de ce port, notamment de la jetée de l'est qui est de beaucoup trop courte par rapport à l'autre; de toutes ces défectuosités résulte la raison qui nous persuade la nécessité du prolongement des jettées, comme le seul remède capable de les corriger, qui cependant ne receva sa perfection que par le moyen des écluses.

Le prolongement des jettées de cent toises en avant plus qu'elles ne sont a pour raison : 1° d'empêcher l'entrée du gallet dans le port; 2° de régler l'entrée des vaisseaux; 3° empêcher l'eschoüement de ceux qui manquent la dite entrée contre la falaise où ils perdent corps et biens ; 4° de modérer l'impétuosité de la mer, qu'elle fait sentir présentement jusques bien avant dans le port ; 5° faciliter la profondeur du port, régler le courant de la marée, la contenir afin que ce moyen, joint à celuy des écluses, puisse en l'empêchant de varier, procurer le creusement du dit port; et 6° pour aider aux virrages des vaisseaux dans le port et hors le port, quand le vent et les marées ne servent point ou servent faiblement. Les quays en aprochant, même usage que les jettées : 1° c'est par eux qu'on règle l'étendue du port et sa figure; 2° que l'on contient la mer dans le dit port et dans l'étendue qu'on veut luy donner; et 3° ils servent extrêmement à l'embarquement et de débarquement, charger, décharger et tirages des vaisseaux. Comme les quays doivent être aussi bien du côté du Pollet que de l'autre, et que la pallissade que l'on a ouverte depuis peu au Pollet sert de peu de chose à l'empêchement du berçingnage des vaisseaux, que d'ailleurs la mer ronge le Pollet au travers des claires voies de cette palissade, il faudra commencer à la revêtir peu à peu en luy donnant le tour marqué au plan pour régler et adoucir le mouvement de la marée au lieu du mauvais

recoin qu'elle a présentement, qu'il faudra redresser, circuler, terrasser et garnir de pierre et de gallet, le paver par dessus comme les autres quays étant très-important, que le Pollet se répare et ne se gâte plus.

La conversion de partie du pont de pierre en pont de bois n'est proposée que pour y pouvoir faire passer les vaisseaux à mats droits, et pour corriger le trop étroit de la grande arche qui n'a que trente-huit pieds d'ouverture, enfin pour pouvoir faire entrer les vaisseaux dans le bassin d'une seule marée.

Le prolongement du port est proposé pour luy donner plus d'étendue, parce qu'on prévoit que cy-après le nombre des vaisseaux augmentera considérablement, et il est aussi disposé de la sorte afin que la souille des écluses (24) puisse servir d'entrepôt, les tenir à flot quand on ne pourra les faire entrer d'une seule marée dans le bassin. Les raisons qui persuadent de faire le bassin (41) sont : 1° parce que l'un des côtés se trouve revêtu d'un vieux mur de la ville, qui par son abaissement fournira les matériaux nécessaires à son rempierrement ; 2° parce que l'excavation de son fossé, qui est faite, fera partie de celle du bassin ; 3° parce qu'il sera là plus aisé à approfondir que par tout ailleurs, la terre y étant molle et facile à remuer ; 4° parce que le fossé et le rempart étant au roy, on épargnera bonne partie des dédommagements ; 5° parce qu'il se trouvera là comme dans le

centre de la ville, bien abrié des maisons, que vraysemblablement on bâtira à plusieurs étages le long de ses bords ; 6° parce qu'il sera là mieux placé qu'ailleurs, étant au milieu du commerce, plus à portée de ceux qui y auront à faire qu'en quelque autre endroit de la ville où on le put mettre.

Et pour conclusion, les vaisseaux du Roy du troisième, quatrième et cinquième rang, et des escadres de dix-huit à vingt galères y pourront trouver place, et leur sûreté de même que les gros vaisseaux du commerce, parce qu'il sera fort grand.

La grande écluse (25), qui est celle du bassin, est scituée à l'endroit le plus propre à faire entrer les vaisseaux ; elle doit avoir quarante pieds de large fermée de deux portes pointues, l'une pour refuser à la mer, l'autre pour soutenir les eaux du bassin ; les écluses et canal d'Espinay (30, 40) feront l'effet d'une réserve par rapport à la plénitude du bassin, qu'il ne faudra pas altérer. Elles sont proposées comme un moyen propre à nettoyer le dit bassin. La première (40), ne sera qu'un passage de seize pieds d'ouverture ayant un radier fermant avec une herche ; la dernière (30) aura un radier, une paire de portes pointues et n'aura que douze pieds de large. Cette même écluse pourra aussi servir au nettoyement du port, en temps et lieu, en ouvrant quelques fois les larrons ou petites ventelles de la grande porte (25), avec

discrétion, en même temps qu'on ouvrira les écluses de chasses (24), et cela même servira à l'augmentation et entretien de la soüille.

Les écluses (24), de dix-huit pieds d'ouverture chacune, auront deux portes pointües, l'une pour soutenir les marées retenües, l'autre pour refuser à la mer. Celle de chasse aura de plus une porte tournante, pour pouvoir donner les eaux tout d'un coup, l'autre servira au commerce et au nettoyement du port. Leur usage particulier sera l'approfondissement du port, auquel elles contribueront toutes deux, mais différemment, la porte tournante donnant lieu de toute son ouverture et celle du commerce par les larrons et petites ventelles de ses portes.

L'écluse et canal du Pollet sont proposés pour le nettoyement du port, où elle pourra chasser de près à augmentation de la force des autres, et leur donner un grand renfort ; elle servira extrêmement à empêcher l'amât du gallet le long de la jetée de l'ouest. Voilà les raisons qui ont donné lieu à la composition de ce projet.

Propriétés de la ville de Dieppe par rapport au commerce après ce dessein achevé

Elle est scituée sur un banc de gallet à l'embouchure de la rivière d'Arques, dans le pays de Caux, duché de Normandie, sous les cinquante degrés dix minutes de

latitude, à vingt-deux degrés de longitude (1) ; la mer la borne dans son plus long côté, une grande prairie composée des lessées de la mer la couvre de l'autre, et par ses extrémités elle est attachée à deux croupes de montagnes qui la commandent en l'état qu'elle est à portée du pistolet. La mer la resserre aussi de prés, qu'il n'y a pas de place dans ce royaume plus exposée à la bombarderie de mer ; il y a de cette ville à Paris trente-sept lieues, à Rouen douze lieues (2), à Saint-Vallery-en-Caux six, à Fécamp treize lieues, au Havre dix-sept lieues, à la Hougue, trente-quatre lieues, à Cherbourg trente-huit lieues, à Saint-Mâlo soixante-cinq lieues et à Brest quatre-vingt-quinze lieues, le tout par mer. Plus, il y a de Dieppe au Crotoy neuf lieuës, à Saint-Vallery-en-Somme huit lieues par mer, à Abbeville quatorze lieues, à Montreuil vingt-quatre lieues, à Calais vingt huit lieues et à Dunkerque trente-cinq lieues.

Il y a bien de Dieppe à l'embouchure de la Tamise vingt-neuf lieues de mer, vingt à la rie, vingt-six aux dunes, à Portsmouth, l'isle de Wick et la rade de Sainte-Hélène trente-six, à Torbay cinquante-cinq, à Plimouth soixante-dix, et aux Sorlingues quatre-dix ; c'est à dire qu'il n'y a pas un de ces lieux dans

---

(1) 49° 53' 35'' lat. N., et 1° 15' 32'' long. O.

(2) A 61 kil. N.-O. de Rouen et 201 de Paris, par chemin de fer.

toute la côte d'Angleterre où on ne se puisse porter, ayant vent et marée favorable, en moins de vingt-quatre heures.

Le pays des environs de cette ville est des meilleurs du royaume, et des plus fertiles, aussi fait-il pour l'ordinaire très-bon vivre dans cette place. La côte est extrêmement poissonneuse, et la ville très-peuplée; elle contenait deux mille sept cens vingt-cinq maisons avant la bombarderie; il en fut brûlé dix huit cens cinquante deux, en sorte qu'il n'y en resta que huit cens soixante treize qui sont des moindres étant toutes bâties à pan de bois de vieille fabrique et usées. Depuis le bombardement, on en a rétabli douze cens, parmi lesquelles il y en a cinquante d'assez belles. Cela s'était un peu ralenti, mais depuis mon arrivée en cette ville on en a commencé vingt. Il y en a encore six cens cinquante deux à rebâtir. Jusque là personne ne s'est mis dans la nouvelle enceinte. Il y a présentement tant dans Dieppe que dans le Pollet dix neuf mille sept cens quarante trois personnes de tous âges et de tous sexes, et de toutes qualités, c'est à dire vingt mille et plus, parce qu'ils ne veulent pas déclarer ce qu'ils sont, crainte de quelque nouvelle imposition.

Avant l'évasion des Huguenots et la bombarderie, il y en avait près de vingt cinq mille, qui est autant qu'à Tournay, trois mille plus qu'à Valenciennes,

deux fois plus qu'à Dunkerque, Ipres et Saint-Omer. Parmi ce nombre, on distingue trois curés, trente deux prêtres séculiers, quatre jésuites, cinq minimes, huit prêtres de l'Oratoire, dix sept capucins, neuf carmes déchaussés, le tout faisant quarante trois religieux ; il y en avait un tiers de plus avant le bombardement ; plus il y a soixante deux religieuses à l'Hôtel-Dieu, soixante deux à la Visitation, trente deux carmélites, quatre vingt cinq ursulines, et trente deux bénédictines, ce qui fait deux cens soixante treize religieuses. Il y a dans Dieppe cinq ou six maisons de noblesse ou gens équivalens par leur rang ou par leur emploi ; il y a quatre vingt douze hommes de robe de justice et de pratique, savoir : la maison de ville dans laquelle sont compris MM. le gouverneur et lieutenant de Roy onze personnes, le baillage de Caux seize, la vicomté d'Arques neuf, l'élection d'Arques dix-neuf, le grenier à sel neuf, les traites foraines trois, l'amirauté six, juges consuls neuf, le bailliage de Dieppe dix, en tout quatre vingt douze personnes.

Il y a dans Dieppe et le Pollet huit cens trente matelots, cent vingt neuf charpentiers, soixante douze calfats, cinquante six voiliers, dix officiers ; matelots cent vingt neuf, maîtres de barques de Dieppe cent quarante et du Pollet cent soixante quinze, invalides deux cent vingt cinq, novices quatre cent trente neuf.

Total des gens de mer dix neuf cens trente six, auquel on peut ajouter cinq ou six cens matelots des villages voisins qui sont employés toute l'année dans les vaisseaux et bateaux de la ville de Dieppe et du Pollet.

Le surplus sont tous marchants, artisans et gens de métier habiles et intelligents, parmi lesquels il y a bien soixante chefs de familles riches, depuis cinquante jusqu'à deux cens mille livres de bien, et plus de deux cens qui ont depuis vingt jusqu'à trente mille livres de bien, et bien cinq cens qui ont depuis dix mille livres jusqu'à vingt mille, tout le reste a..... jardins ou maisons ou autres natures de bien ; il n'y en a pas qui n'aient quelque chose.

Cette ville pourrait avec raison s'appeler la nourrisse de Paris pour les jours maigres par la prodigieuse quantité de marées qu'elle y envoie, c'est pour donner une idée du commerce de cette ville, et de celui qu'on en doit attendre quand elle aura un bon port, que je mets icy ce que j'en ai appris de plus certain.

Il s'y fait ordinairement pour six à sept cens mille livres de dentelle par an.

On y fait quatre pesches de harangs, de maquereaux et poissons frais qui montent pour commune année à près de cent vingt mille livres. La manufacture du tabac qui se fabrique au profit des fermiers du Roy produit plus d'un million.

La communauté des brasseurs fabrique pour plus de deux cens mille livres de bierre.

Les deux sucreries entièrement rétablies produiront au moins cinq cens mille livres.

Les ouvrages d'ivoire, ceux de corne sculptés et mises en œuvres montent à plus de trois cens mille livres.

Il se vend outre cela pour plus de soixante mille livres de verre, en horloges et ferrements, soixante mille livres.

Les corderies et les filets que l'on envoie dans les pays étrangers produisent un commerce de deux cens mille livres.

On peut ajouter plusieurs autres petits commerces, comme celui des taneurs, des chapliers, d'écailles, toiles que l'on envoie en Angleterre et autres estimés monter au moins à six cens mille livres.

Total des dits commerces, quatre millions neuf cens vingt mille livres.

Il faut ajouter à ce commerce journalier celui des isles où les habitants de Dieppe envoient toutes les années huit ou dix vaisseaux.

Il y a annuellement cent vingt bâtiments à la pesche du harang, dont cinquante vont à Yarmouth, cette pesche commence en septembre et finit en novembre, après quoi se fait la pesche des solles, vivres, barbües et retz jusques à Pâques, laquelle finie commence

la pesche du maquereau qui se fait dans la mer d'Irlande et sur les côtes de France, jurques vers la fin de juillet, après quoy on se prépare pour aller de rechef à la pesche du harang, n'y ayant que le mois d'aoust d'intervale pendant lequel on continue les petites pesches de poissons frais. Les habitants du petit Veulle ont trente bateaux avec lesquels ils pèchent aux hameçons des turbots, merlans et retz, et autres espèces que l'on envoie chaque semaine à Paris.

Il y a deux ou trois vaisseaux qui vont tous les ans à la pèche de la tortue aux isles du Capvert.

Les marchands de Dieppe naviguant aussi beaucoup dans le nord, d'ou ils apportent des mats, planches de bois quarré, chanvre, bray, goudron et pelteries, si bien que le commerce de cette ville, dont la plus grande partie subsiste encore, montait à plus de cinq millions avant la bombarderie.

Les droits que le Roy faisait percevoir montaient à quatre cens vingt-six mille livres.

La douane	240,000 fr.
La gabelle	50,000
Octrois poisson....	50,000
Entrées consommations.	50,000
Bierre	36,000
Total.	426,000

L'on peut ajouter à cela que l'élection d'Arques qui tire toute sa richesse du grand commerce que fait la ville de Dieppe paie tous les ans au Roy plus de sept cens mille livres, en tailles, sel et autres droits.

Propriétés militaires

Il faudrait qu'il y eut un grand désordre en France pour que les ennemis pussent faire le siége de Dieppe, ou ils seraient obligés de tirer tout de la mer qui pourrait souvent leur manquer, selon toutes les apparences, ils y seraient toujours les plus faibles en cavalerie, ce qui me le fait croire impossible sans une révolution dans le royaume; mais les Etats ont leurs maladies comme les hommes et les animaux, et depuis le commencement de cette monarchie, il ne s'est point vu de siècle, et presque pas de règne qui n'ait apporté les siennes dans le royaume qui souvent l'ont mis en péril.

Pour y remédier rien n'est plus convenable qu'un bon corps de troupes entretenu, paix et guerre, prêt à marcher pour contenir le dedans, et à l'égard du dehors, le moyen de s'en bien assurer est de border la frontière d'une ligne ou deux de bonnes places bien munies.

Or, la ville de Dieppe est frontière de mer très importante, puisqu'elle est une clef de l'Etat à portée de puissances voisines naturellement ennemies et

jalouses de la France, notamment l'Angleterre et la Hollande, qui sont les plus puissantes de celles que cette ville peut avoir à craindre comme les plus proches qui ne manqueront pas d'être inquiètes du préjudice qu'elle leur fera sentir si une fois elle est fortifiée, bien peuplée et son port mis en l'état proposé par ce projet ; les autres ennemis n'y sauraient donner atteinte que par les liaisons qu'ils pourraient avoir avec ceux-ci, et tous ensemble n'y feront pas grand chose, si quelque parti corrompu du dedans de l'Etat ne s'en mesle, cela du moins me parait fort éloigné, mais comme il n'est pas impossible que pareilles choses ne puissent arriver, il est de la prudence et du bon gouvernement de se précautionner contre tout ce qui en pourrait arriver, c'est pourquoi outre les fortifications proposées pour la ville on propose aussi de fortifier le chateau et de l'ériger en citadelle, comme il est représenté au feuillet volant (6).

Si le projet de la fortification est exécuté au pied de la lettre, la place sera couverte du coté de la mer par la mer même, et de la prairie par une inondation qui la couvrira, que rien ne lui peut oter.

Les hauteurs si préjudiciables qui l'environnent seront occupées par les fortifications des monts du Pollet, de Chatillon, du mont à Caux et de Cote Cote, qui est celui sur lequel est situé le château et qui la mettra absolument à couvert des mauvais effets de

ses commandements sans quoi il ne serait pas possible que la ville se put soutenir contr'eux, parce qu'ils sont fort élevés, et si près d'elle que les maisons en touchent le pied.

Bien que la fortification en soit très-simple, et proposée en vue de u'y faire que la moindre dépense qu'il sera possible, elle ne laissera pas d'être de bonne défense, et d'obliger l'ennemi à toutes ces formalités d'un siége réglé, outre qu'on y pourrait ajouter de grands dehors, quand on voudra, tels par exemple les cornes (1 et 2) qui retarderont fort le progrès des attaques.

Le siége en sera d'autant plus difficile qu'il faudra de nécessité trois corps d'armée, ou l'équivalent indépendant l'un de l'autre, savoir : une de mer et deux de terre, je dis deux de terre, parce que la communication ne se pourrait faire que par le pont d'Arques qui est une grande lieuë au-dessus de Dieppe, et si chacune en son particulier sera très-incommodée par les eaux, ni ayant du côté de Caux que la rivière de Seil qui embouche dans la mer, à trois quarts de lieue de Dieppe, et la rivière de Diers et Criel du côté d'Eu, qui embouche à cinq lieues, et point d'eau trop douce qui puissent suppléer à l'élargissement de celles cy, si ce n'est la petite rivière d'Escorne, qui embouche dans celle d'Arques, à trois bons quarts de lieue au-dessus de Dieppe, ce qui n'empèchera pas

que les quartiers près de la mer ne fussent obligés de faire une lieuë pour abreuver.

Si une armée de secours se venait poster de l'autre côté de la rivière de Seil, elle en pourrait oter facilement l'usage à l'assiégeant qui s'en trouverait très-incommodé, d'ailleurs si l'assiégeant n'occupe pas la forest d'Arques entre la rivière du Neuf-Châtel et de Seaune par un gros quartier bien retranché, l'armée du secours s'y portant y serait premièrement en grande sureté à cause de la hauteur et de la fourche de ses rivières qui sont fort bonnes. Secondement, la ville pourra de la même être secourüe par terre et par eau. Troisièmement, la communication d'Arques leur serait otée sans qu'ils se pussent rejoindre ni s'entre-secourir. Quatrièmement, l'armée du secours pourrait de plus leur donner jalousie des deux cotés en faisant des ponts sur les deux rivières, se mettre en état d'attaquer à son choix celui qu'elle voudra de ces deux quartiers.

Que si elle ne veut pas hasarder un combat, elle pourra jeter dans Dieppe tout le monde qui lui plaira, par l'inondation, bien entendu qu'il faut faire un canal au milieu des prairies, chose fort aisée, pouvant ceux de la ville remonter jusqu'au pied du camp de l'armée de secours , les chaloupes, gabares et bateaux plats du port qui sont toujours en bon nombre, voila deux différents moyens de secourir d'un seul

endroit qui mérite bien n'être pas négligé, non plus que le premier qui propose de saisir les bords de la rivière de Seil, au surplus la campagne est ouverte, et les abords des lignes faciles de tous cotés, la marche belle et les camps seurs pour les armées qui venant à son secours voudraient aussi se ménager et et ne pas hasarder un combat mal à propos.

A l'égard des attaques, j'y vois de très-belles propriétés; car, premièrement, il est seur que la ville ne sera pas attaquable par les cotés de la mer ni de la prairie, parceque l'une sera bordée de la mer et l'autre de l'inondation; il attaquera donc par les monts du Pollet et de Châtillon ou par le mont à Caux, ou la citadelle, car il n'y a que ceux la d'attaquables. Supposons, premièrement, l'attaque par le Pollet, ou par le mont Châtillon, ou par les deux ensemble, il est sur si l'ennemi attaque par là, qu'après que les assiégés y auront fait toute la résistance possible, il ne tiendra qu'à eux d'arrêter l'ennemi tout court par le port, même s'ils ont l'esprit de se faire des vaisseaux en mettant les gros dans le bassin et les moindres dans l'inondation, et de faire un bon retranchement le long des quais et joignant les écluses (24, 58, 50, 42), de rompre le pont (12), et de brûler le Pollet; car par ou passeraient-ils, il n'y a commandements qui tienne quand on est retranché à l'épreuve, et qu'on n'est point vû de revers, on y demeure fort bien, et tant qu'on y demeurera il est

très seur que l'ennemy ne tentera pas le passage du port, c'est pourquoi il y a beaucoup d'apparence qu'il n'attaquera pas par la, s'il est tant soit peu éclairé.

S'il attaque par le mont à Caux il n'en viendra à bout qu'en y employant bien du temps, parcequ'il sera soutenu par un retranchement revêtu, mais la prise de ce poste qui le rendra maitre de la ville ne le rendra pas maitre de la citadelle, il faudra compter ainsi sur un deuxième siége. S'il attaque par la citadelle avant d'attaquer les ouvrages du mont à Caux, il ne pourra rien embrasser parceque les fortifications de cette hauteur le prenant en flanc l'empêcheront; de l'autre côté, la falaise haute et élevée l'empêchera de battre les flancs opposés à la coste d'Angleterre, il ne pourra point aussi se servir du grand rideau (17) comme cy-devant parceque le côté droit du mont à Caux l'enfilera debout à autre, service qui lui sera réciproquement rendu par la citadelle qui de son côté enfilera aussi un grand chemin creux (75) qui pourrait lui être fatal.

Il ne pourra pas se prévaloir du commandement Cotte Cotte (49) parcequ'il ne verra la citadelle que de front, la fortification de laquelle aussi bien que les dedans seront disposés de manière que les plongés n'y pourront rien faire, ainsi nul avantage à espérer par les défauts de la situation, ni par celui des ouvrages.

Il sera obligé à la procédure toute entière des attaques qui seront d'autant plus dures que le chateau poura lui servir d'un très bon retranchement, car quoique les hauts vaillent rien, les bas ne laisseront pas de faire leur devoir, en les perçant de creneaux et d'embrasures, et la grande profondeur de son fossé, qui sera revestu, donnera assurance entière contre toutes les surprises que l'ennemi pourrait tenter ; il en faudra nécessairement venir au comblement joindre, et faire sauter ses bords et remplir enfin toutes les formalités d'un bout à l'autre, toutes qualités qui doivent mettre les assiégés en état de faire filer longtemps leur défense et de soutenir hardiment plusieurs assauts à la citadelle (36) attendu que quelque succés que l'ennemi puisse avoir il sera aussitot arresté par ce retranchement, c'est-à-dire par le château duquel a cette considération il faudra vouter tous ces rez de chaussées afin que les débris et l'embrasement des hauts ne chassent pas ceux qui seront à la défense du bas.

Si l'ennemi attaque la citadelle et le mont à Caux à la fois il ne se pourra pas soutenir pour peu que la garnison soit forte, parceque le grand ravin ne permettrait pas à leurs attaques de se communiquer ni de se pouvoir entre secourir, c'est pourquoi il n'est pas croyable qu'il l'entreprenne, au surplus comme je compte que le fossé escarpé revêtu est préparé comme il est requis par les articles seront bons et

excellents. Je n'hésite pas à dire qu'un gouverneur ne doit jamais penser à se rendre qu'il ne voie l'ennemi dedans, il n'y a pas moyen de proposer ni la même chose qu'au Pollet, la bourgeoisie n'y consentirait pas, mais si après la ville prise l'ennemi attaque de son côté, il faudrait défendre les terrasses l'une après l'autre jusqu'au petit corps du chateau, logeant cependant la garnison dans la citadelle, dans les dehors, fossés, demi-lunes, chemin couvert du mieux qu'on pourra, et partout où on pourra trouver du couvert, voilà qu'elles sont les propriétés militaires de Dieppe par terre. Venons aux marines.

Propriétés maritimes de la ville de Dieppe après son port achevé

Nous diviserons les militaires de la marine en offensives et défensives, commençant par les offensives, il y a près de deux mille matelots à Dieppe, et dans le Pollet, et si jamais ce port est mis en l'état ci-devant proposé avant qu'il soit dix ans, il y en aura plus de trois mille qu'on peut dire tous bons hommes soit pour les voyages de long cours, la guerre, le commerce ou la pêche, en quoi ils sont plus entendus que gens du monde, ce port, étant situé trente lieues avant dans la Manche pourra contenir de grosses escadres de vaisseaux du Roy dans son bassin, des troisième, quatrième et cinquième rang et des escadres de galères

qui seraient là très bien portées pour donner de l'inquiétude à l'Angleterre, et à la Hollande, parceque pouvant se porter à une marée d'ici au Havre, à la Hougue, à Calais et à Dunkerke, si elle était seulement au nombre de douze ou quinze, elle donnerait souvent l'alarme à l'Angleterre et à la Hollande, qui seraient obligées d'affaiblir considérablement leur armée pour garnir leurs côtes, elle empêcherait leurs flottes de marchands de s'assembler aux dunes et à l'isle de Wick, et dans les temps calmes elle donnerait de grandes inquiétudes à la coste, spécialement à l'Angleterre, soit par la crainte de voir attaquer et brulre les navires qu'elle trouverait mouillés dans leurs rades, ou pour faire des descentes, brûler, même bombarder, quelle rumeur ne serait-elle pas capable d'exciter dans la Zélande, quand elle s'irait promener dans le rond, notamment si elle était soutenuë par de bonnes escadres de vaisseaux, quand elle ne ferait autre chose que de causer des diversions, et en augmenter la crainte et l'épouvante chez nos ennemis, il est certain qu'elle y en causerait de grandes et que cela affaiblirait considérablement leurs armées de terre et de mer qui fourniraient mal à l'escorte de leur commerce.

La ville de Dieppe étant d'ailleurs pleine de gens riches, et aisés, très désireux d'accroître leur fortune, et pleine de bons matelots, armerait puissamment pour son compte en temps de guerre, ferait des mer-

veilles par la course, et ne le céderait pas à Saint-Mâlo, qui est un des plus grands avantages que l'on puisse procurer à ce royaume, attendu que ses plus grands ennemis ne se peuvent ruiner que par la course, bien s'entend parce que leur pays nous est inaccessible, mais leur grand commerce ne se fait que par mer et leur donne lieu d'aller et venir par tout le monde, dont ils ne retournent jamais chez eux que très richement chargés.

Deffensives

La ville de Dieppe a pour ennemis capitaux le gallet et la bombarderie : le gallet vient du cap de la Hève le long des falaises, d'où il est poussé par les vents d'ouest, ou est-nord-ouet, nord-ouest, nord-nord-ouest, nord, dans le port; ce sont les vents qui règnent les trois quarts de l'année sur les côtes et qui y font presque toujours la grosse mer; l'entrée de ce gallet n'est empêchée que par la jetée d'aval d'où il gagne insensiblement la tête par le grand amas qu'il s'en fait devant la ville, où il s'est très considérablement accru depuis la première fois que je suis venu ici; le moyen de l'arrêter pour trente ou quarante ans est de prolonger la jetée comme il est proposé par l'article du projet, mais celui de l'arrêter pour quatre ou cinq cens ans est de faire une jetée qui servira en même temps de communication à un risban que je serais d'avis de faire, dont l'effet, joint à celui

des batteries de la tête de la jetée, éloignerait considérablement la bombarderie, et notamment s'ils se trouvaient cinq ou six galères dans le port, car si elles prenaient le parti de s'aller sous leurs croisées, il est certain que les galiottes ennemies ne s'approcheraient pas à portée de se faire enlever, et qu'ainsi elles se tiendraient au large, ou presque hors de portée. Auquel cas elles ne seraient pas fort à craindre, que si elles s'approchaient plus près ce ne serait que sous l'escorte de leurs vaisseaux, mais comme il faudrait que les uns et les autres entrassent en même temps bien avant dans le feu de nos batteries, elles n'y demeureraient pas longtemps, sans en sentir de cruels effets, notamment si les batteries étaient garnies de pièces de quarante huit livres de balle, longues de quatorze pieds de volée, car ces pièces pouvant les aller chercher à plus de cinq cens toises audelà de la portée des bombes, il est seur qu'elles ne s'y exposeraient pas, ou que si elles le faisaient elles s'en retireraient bientôt, les Dieppois en pareil cas ne manqueraient pas aussi de bien assister les galères et de se tenir prêt d'aller avec leurs chaloupes et petits bateaux à voiles et à rames.

Voilà quelles seront les bonnes qualités de la ville de Dieppe, supposé que son port et sa fortification soient mis en l'état proposé par le projet. Retournons présentement la médaille, et voyons ce qui en peut arriver en ne le faisant pas.

Supposons pour cet effet que tout ce projet soit rejeté et qu'on y fasse autre chose que d'entretenir son port en l'état qu'il se trouve ; il est premièrement certain que le mieux qui lui puisse arriver sera de demeurer comme il est, c'est-à-dire de continuer à être très mauvais, ce qui est immanquable. Secondement, que la ville qui est présentement ouverte de tous côtés dépérira bientôt au lieu d'augmenter, notamment s'il arrivait une guerre, à cause du péril évident où elle sera d'être bombardée de jour à autre ; mais comme elle est fort peuplée et en état de fournir beaucoup de choses à une armée qui aurait mis pied à terre, et qui s'en fut emparée, si elle demeure dans la faiblesse où elle est, il pourrait très bien arriver que dans une guerre comme celle dont nous venons de sortir, l'ennemi formera le dessein de l'occuper et d'en faire un place d'arme, pour de là porter la guerre dans le cœur du royaume, il est même seur qu'il en pourrait faire les apprêts et les embarquements à notre insçeu et même déguiser son intention aux siens sous d'autres prétextes et que du lieu de son embarquement à celui auquel il aura résolu de faire descente, il s'y pourra porter en deux fois vingt quatre heures de temps, mettre à terre à quatre, cinq ou six lieuës de Dieppe, sans beaucoup d'empêchement, après quoi, marchant à cette ville, où il trouvera peu ou point de résistance, s'en emparer avec un corps de huit à dix mille hommes qui pourraient être suivis d'un autre de pareille

force à deux ou trois jours près, et celui-ci de beaucoup d'autres, jusqu'à former une armée complète, car ils seront toujours les maîtres de la mer ; pour lors, à moins d'un mois de temps s'ils sont bien préparés, ils pourront la mettre dans quelque état de défense, en employant journellement six à sept mille hommes à la fortification, pendant que le surplus de leur armée prendra un poste près de Dieppe, où se retranchant avantageusement, il attendra en patience que sa fortification soit achevée, laquelle n'étant que de terre et de gazon, fraisée et palissadée, sera bientôt en état d'être confiée à sa garnison, après quoi, l'armée ennemie prenant la campagne se ferait bientôt sentir au pays des environs, et nos armées occupées pour lors sur la frontière à cinquante ou soixante lieues de là, auraient beau faire diligence pour s'y acheminer, y trouvant l'ennemi bien posté, et comme on dit retranché jusques aux dents, elles ne seraient guère en état de le forcer n'y de le renvoyer chez lui, car ce pays est plein de bons postes aux environs de Dieppe, où il est aisé de faire des camps serrés, pour lors à quelle extrémité ne serait-on pas réduit, si trouvant là une armée bien retranchée, une place en état de se soutenir, les ennemis, maitres de la mer qui leur apporterait abondamment leurs besoins, et nous réduits à garder les bords de la Seine, de Loise et de Somme, il faut avouer que cela apporterait un notable changement à nos affaires, qui s'en trouveraient cruel-

lement empirées et que si au lieu de porter vos armes dans le cœur des Pays Bas où elles ont presque toujours subsisté aux dépens de l'ennemi, nous étions tout d'un coup réduits à mettre la nappe dans le milieu du notre, le Roi serait peut-être obligé d'abandonner la frontière de Flandre pour venir défendre les bords de la Loise et de Seine, quel étrange changement cela ne causerait-il pas dans le royaume, qui, de ce côté là, n'aurait pas une seule place à opposer à l'ennemi, capable de l'arrêter vingt-quatre heures, car ces excellentes provinces de Picardie et Normandie, les meilleures, sans contredit, du royaume, deviendraient pour lors le théâtre de la guerre, et seraient mangées jusques à la terre par nos armées, et saccagées par les ennemis. Rouen serait-il en état de soutenir deux jours sans l'appui d'une armée, qui serait peut-être réduite à n'oser s'en éloigner, crainte qu'il ne prit le parti de songer à sa seureté, en se donnant à celui qui lui paraîtrait le plus fort, que deviendrait tout ce pays environné des rivières de Somme, Oise et de Seine, celui qui serait couvert de ces rivières pourrait-il éviter la contributon par les suites, Paris même, qui se verrait privé par là de sa marée ordinaire et de tant de sortes de vivres qu'il tire de ces provinces, serait-il fort à son aise? Non seulement il n'y serait pas, mais je suis persuadé qu'il aurait grande part à la consternation; il ne parle pas ici des entreprises que les ennemis pourraient faire du côté du pays bas, en l'absence



de nos armées, on se le peut imaginer, mais il est évident que la négligence de cette place peut vous conduire à tous ces extrémités, et que si la guerre passée ne nous y pas réduit, ç'a été un effet particulier de la protection divine, qui n'a jamais abandonné ce royaume et de l'aveuglement de ses ennemis, qui n'ont pas sçu profiter de tous les moyens qu'ils ont eu de lui faire du mal, et qu'on ne se flatte pas pour vous dire que puisqu'ils ne l'ont pas entrepris ils ont prévu que cela n'était pas faisable, on se tromperait, s'ils ne l'ont pas entrepris c'est qu'ils n'ont pas sçu le véritable état de cette ville, ny du pays qui l'environne, et que d'ailleurs il n'y a eu ny génie, ny intelligence parmi eux, ce qui ne se fait pas en un temps se peut faire dans l'autre, loin de voir l'impossible en cette entreprise, je n'y vois rien que de très possible; il y a peu à risquer et beaucoup à espérer pour eux, supposé une alliance formidable comme celle qui a soutenu la dernière guerre contre nous, dont les feux ne sont pas si éteints qu'ils ne se puissent aisément ralumer toutes fois qu'ils croiront en avoir sujet; or les malheurs qui peuvent s'ensuivre d'une telle entreprise seraient capables de déranger beaucoup de choses dans l'état, et de lui donner de rudes secousses, il est certain que le moindre mal qui en pourrait arriver serait de voir pour longtemps le feu chez nous au grand détriment de cet état, qui pourrait n'en être pas quitte pour le change de ceux que nous avons

tant de fois allumés chez eux : comme on n'expose rien ici qui ne puisse arriver si nous avions à faire à des ennemis éveillés, il est du bon esprit de Sa Majesté et de la prudence de son conseil de le prévenir et de ne pas négliger cette place; il y a même plus de raisons pour elle que pour aucune autre de la frontière de terre, parceque celles là ont des places fortes en seconde ligne, qui pourraient arrêter l'ennemi s'il avait percé la première, mais celle cy n'a que les rivières d'Oise, de Seine et de Somme qui puissent retarder sa marche depuis Dieppe jusques à Paris dans le cœur du royaume, celles là peuvent prévenir l'ennemi de loin, le voir venir et le mettre en état de lui résister, mais celle cy n'en pourrait rien sçavoir qu'il ne fut à la coste, celles là ont pour l'ordinaire des armées près d'elles qui observent l'ennemi de près et qui se tiennent toujours à portée de les pouvoir secourir, celle ci n'aura rien de tout cela, si ce n'est quelque misérable milice ou arrière ban, bien plus propre à porter l'allarme et l'épouvante dans le pays qu'à soutenir une descente, loin de deffendre une place.

Les places de la frontière de terre qui observent incessamment l'ennemy par leurs partis sçavent toujours, à six heures près, où il est et où il a la tête tournée, c'est tout le contraire de ce pays ici, ou une flotte peut tenir en échec la coste de Normandie, Picardie et Bretagne, sans qu'on puisse précisément sçavoir à qui elle en veut, il est même seur qu'elle

peut tomber où on l'attendra le moins, outre qu'elle peut avoir le vent si favorable, qu'à moins de deux fois vingt quatre heures, partant de leurs rades, elles pouraient mettre à terre et faire sa descente. Or, si Dieppe est une fois fortifiée comme il est ci-devant proposé, tous les sujets de crainte et d'inquiétude seront prevenus jusques aux moindres apparences, quand bien même il n'y aurait que trois ou quatre compagnies de garnison dans le château, par la raison que la ville ne se pouvant plus prendre d'emblée, il y faudrait faire un siége dans toutes les règles, et par conséquent y amener de grosses armées de terre, auquel cas la seule résistance de ses habitants serait capable d'arrêter la fougue de l'ennemi et de donner temps à nos armées de terre d'arriver, qui, se trouvant les plus fortes en cavalerie ferait mourir de faim et de soif celle de l'ennemi, si elles ne la défaisaient pas de vive force, et pour achever de le dire en peu de mots, si cette place est fortifiée, ce siége deviendra moralement impossible à une armée étrangère, à moins que le dedans du royaume ne s'en mêle.

Voilà en gros, mais bien seurement ce qui peut naturellement arriver de bon et de mauvais à Dieppe, c'est à Sa Majesté à prendre sur cela le party le plus convenable au bien de son service.

PROJET

DE LA VILLE DE DIEPPE

PAR

M. LE MARECHAL DE VAUBAN

EN SEPTEMBRE 1699

Avant que de parler du port de Dieppe, il est à propos de repasser sur ce qui doit procurer la seureté de cette ville sur laquelle on a déjà par deux fois proposé ce qu'il y avait de mieux à faire les années 1681 et 1694, la première ne regardant que les réparations de sa cloture et de son port n'eut point d'effet, au contraire on démolit tout ce qui pouvait lui donner quelque considération en tant que place, en l'année 1689.

En 1694, elle fut bombardée et brulée; l'hiver suivant on fit la deuxième proposition, c'est à dire le projet du rétablissement de ses maisons et d'une médiocre fortification de terre; la guerre ou le royaume était pour lors engagée ne permettant pas d'entreprendre de plus grands ouvrages, cette dernière proposition n'a eu d'effet jusques à présent que pour les maisons, au rétablissement desquelles on a

travaillé avec beaucoup de diligence, en sorte que la plus grande partie a été rebâtie beaucoup mieux que du passé, mais on n'a encore rien fait pour la seureté de cette ville, parceque le calme de la paix ne fait que de commencer à se faire sentir; c'est dans l'espérance de sa durée que je vais ramasser ce qu'il y aura de bon dans les projets précédents pour les joindre à tout ce qui me tombera de meilleur dans l'esprit pour contribuer a sa seureté, ayant toutes fois égard à ne rien proposer que de nécessaire, et toujours par rapport à la sçituation qu'elle occupe dans le royaume, après quoi je dirai mon avis sur la réparation de son port.

INSTRUCTION GÉNÉRALE

Costé de la ville qui borde la mer à commencer depuis le pied du chasteau jusques à la gueritte de bois de l'angle (60)

I

Réparer tous les écorchements et ébrêchements haut et bas du dedans et dehors du gros mur qui sert de cloture à la ville sur toute l'étendue (60,35), chaperonner de briques posées de cant et de bout, les endroits du sommet de son parapet qui sont decoiffez; fermer la moitié des créneaux modernes, c'est à dire entre deux un, parcequ'ils sont près l'un de l'autre, et achever de terrasser le derrière de ces murs aux

endroits ou ils en ont besoin à la hauteur de quatre pieds près des créneaux afin que les hommes de toutes tailles s'en puissent servir et pour empêcher que le terrassement ne force le mur du parapet qui est très faible, faire de petits contreforts espacés de six pieds en six pieds fondez sur la rase du gros mur qui le porte, les uns et les autres de trois pieds d'épais et seulement élevés à demi pied près du rez de chaussée du chemin des rondes, le surplus étant inutile.

II

Dans les endroits non terrassés de ce revêtement, réparer les défectuosités de son chemin des rondes, remettre des pierres dans la place de celles qui sont tombées, et raccommoder en même temps les marches rompues et dérangées des escaliers.

III

Obliger tous les bourgeois dont les maisons ont accès sur le rempart de murer leurs portes et de mettre des barreaux de fer à leurs fenestres, après quoi fermer le chemin des rondes du dit rempart de traverses de distance en distance comme celles qui sont derrière les jésuites, afin d'en empêcher la fréquentation trop libre aux mêmes gens qui y font toujours du mal et remplissent tout d'ordures.

IV

Obliger pareillement les particuliers dont les maisons sont adossées contre le rempart, et de qui les fenestres percent dessus de le nettoyer de temps en temps.

V

Moyennant les traverses ci-dessus on pourra percer des regards espacés de trente toises l'un de l'autre, ouverts de pied et demi de large sur deux et demi de hauteur pour donner moyen aux rondes de voir ce qui se passe dans le chemin couvert et dans le fossé.

VI

Des quatre portes de ce long côté qui fait front à la mer, on en peut conserver trois en considération des quatre grandes rues de la ville qui aboutissent contre, et du commerce de la pêche et des blancheries, sçavoir (29, 23, 35) et condamner la quatrième (15) comme nuisible et de trop; il faudra rehausser le sol du passage des trois autres de deux à trois pieds chacune parcequ'il est trop bas, et les arcades à voutes des dits passages à proportion, observant 1° de bien réparer leur maçonnerie, de les vouter sur toute l'étendue de leur longueur et largeur; 2° de leur faire un étage couvert d'un bonne toiture audessus; 3° d'y ajouter des herses, cheminées, tables,

bancs et tolas; 4o d'occuper le chemin des rondes par une galerie de ce batiment pour en couvrir les herses, et les levées contenant cependant le dit chemin libre, et 5o de faire une séparation entre les corps de garde et les galleries du chemin des rondes, observant encore de s'accommoder du mieux qu'on pourra de ce qu'il y a de fait, et en nature à ces portes.

VII

Rechercher le pied du revêtement par le dehors, le rempiéter, ragréer et en saison fouetter et recirer tous les joints degravés après avoir vuidé les mortiers pouris avec un petit crochet de fer, et avant cela bien arroser la vieille maçonnerie, afin que les nouveaux mortiers tiennent mieux.

VIII

Entretenir et accommoder les corps de garde d'en bas qui servent pour le jour, et les disposer de manière que leurs armes soyent degagées et à couvert non sous les passages des grandes portes comme j'ay veu en quelques endroits, mais devant le corps de garde et au plus près de sa porte.

IX

Faire des ponts dormants coupés de levis à chaque portes, les ponts dormants de bois portés sur pilles

de maçonneries, et les ponts levis a flêches, le lieu ne permettant pas d'en pouvoir faire à bascule.

X

Régler le fossé de toute sa partie à sept toises de large, et lui donner douze pieds de profondeur audessous du niveau commun du chemin couvert après qu'on l'aura rehaussée d'un pied et demi, de sorte que ce ne sera que dix pieds et demie qu'il le faudra aprofondir audessous du chemin couvert d'à présent.

XI

Revêtir son bord de maçonnerie dont le sommet sera terminé par le couronnement d'une brique posée de cant et debout, après quoi le dit chemin couvert sera bien aplani partout aussi bien que son glacis, au prolongement duquel il faudra deffendre de plus porter les décombres de la ville, mais dans les espaces destinés à son augmentation, ou il faudra mettre des marques exprès.

Nota. Que le revêtement de ce fossé est très important a la seureté de ce front.

XII

Depuis l'angle 60, qui est l'endroit ou ce revêtement commence à se trouver tout à fait vers le port, tirez en redressant et prolongeant ce front une ligne vers

42, et suivant cet alignement, bastir un gros mur de maçonnerie terrassé suivant les mesures du profil 3e feuille, lui donnant plus de corps qu'au précédent, afin qu'il puisse porter un rempart et un terre plein, le sommet duquel sera couvert d'un parapet de brique percé de créneaux espacés de dix pieds l'un de l'autre.

Cette partie de rempart sera accompagnée d'un fossé revestu de même largeur et profondeur que le precedent, on pourra même faire une porte sur cette courtine de même nature et fabrique que les cy-devant article sixième, le chemin couvert de tout ce grand front étant en bon état, nous n'en parlerons que pour recommander qu'on ne le gâte point.

Les Tours du Port

XIII

Au bout de l'alignement précédente, sçavoir tout contre et joignant la jetée 42, bâtir une grosse tour de figure ronde de cinq toises de diamètre mesurée par le haut sur la retraite, observant premièrement de la fonder très solidement, et même sur le marne si l'on peut, sinon sur bonne plate-forme de gros madriers portés sur la teste d'un bon et fort pilotage tel qu'il sera figuré à son dessein particulier. Secondement de donner quatorze pieds d'épais à sa maçonnerie sur la dite retraite. Troisièmement, de faire tout

le parement de cette tour de gros carreaux de grais bien choisis, proprement piqués sur les faces et les joints plats et montants ayant au moins dix pouces de joints sur quatorze, dix-huit, vingt à vingt quatre de queuë posés par assises réglées et continuées faisant le tour entier sur même niveaux sans en rien perdre, et le tout assis en bain de mortier composé moitié par moitié de bon sable et de chaux de Boulogne non évantée, l'un et l'auҭre longtemps battus, et demelés ensemble jusques à ce que les espèces soient totalement confondues l'un dans l'autre avant que de le mettre en œuvre. Quatrièmement, d'y employer des boutisses de deux pieds et demie, trois à trois pieds et demie de long, la tête d'échantillon égal à celui des parements. Cinquièmement de garnir le derrière du dit parement de deux briques et demie reduit d'épais pour éviter l'effet des gelées qui pénétrant jusques à deux pieds d'épais dans la maçonnerie attaque la pierre blanche qui s'y trouve et la gâte. Sixièmement d'élever le parement de grais jusques à la hauteur de la première soubaze qui aura six pouces de retraite, sçavoir deux en retraite et quatre en chanfrain, et trois assises audessus. Septièmement d'élever le surplus à parement de briques choisies entre la plus cuite jusques à la deuxième soubaze qui aura six pouces de retraite comme la précédente avec une assise de grais audessus, et une audessous, l'entre-d'eux semé de boutisse en quinconce espacés de

trois pieds sur le premier tas en distance d'autant à deuxième et ainsi des autres. Huitièmement de faire le parement depuis la deuxième soubaze au cordon de même qualité que le précédent jusques au tas sous le cordon qui sera d'une assise de grais sur laquelle sera posé le dit cordon de dix pouces de diamètre avec un filet en saillie d'un pouce hors le mur sur deux de hauteur, ledit cordon aura aussi sept à huit pouces de saillie hors le mur.

XIV

Le corps des murs entre deux parements pourra être fait de moëlon blanc et de cailloux appelés bites à condition d'être arrasées de deux pieds en deux pieds par une assise de trois briques d'épaisseur.

XV

L'intérieur de la dite tour sera rempli de terre et de galet jusques à deux pieds audessus des plus hautes malines, et après en avoir bien battu les terres on fera un pavé très propre audessus posé en mortier et proprement mis en œuvre avec pente à un égout pour porter les eaux au dehors, le parement intérieur du premier étage commencera par des assises de grais posées au raz du pavé, le surplus sera de briques choisies, élevée à plomb en cette maçonnerie proprement conduite, la hauteur sera de six pieds



audessus du pavé, après quoi on commencera la naissance de la première voute de trois longueurs de briques d'épais de figure sphérique, et à plein ceintre, toutes de briques choisies faisant autant de voutes qu'il y aura de briques, les premières servant de ceintres aux autres, le dessus duquel sera proprement arrasée en ciment avant que de passer outre, le tout bien fait et bien bendé sur les ceintres, et après coulé de lai et de ciment.

XVI

Les reins dela dite voute seront garnis de maçonnerie couverte et ensuite arrasée sur l'épaisseur de la voute, qui sera terrassée de huit ou dix pouces, ensuite planchée, et proprement chevillée sur les gîtes, après quoi on continuera l'élévation du deuxième étage de même grandeur et capacité que le premier, lequel sera vouté de six briques d'épais à plein ceintre, et le dessus de la voute arrasé et chapé de ciment relevant les bords de la chape jusques à un pied audessus du terre plein, observant 1° de les entraverser de trois bons ancres de fer dont les clefs comme les barres seront cachées dans l'épaisseur des maçonneries; 2° de faire trois ou quatre égouts sur le circuit de la tour dont les issus par des gargouilles porteront l'eau hors de l'aplomb des murs; 3° de commencer de terrasser sur la chape par un lict de gros sable de trois ou quatre pouces d'épais et de

sabler les ruisseaux de cinq ou six pouces de gravier, et 4o de terrasser après quatre pieds de terre batue, arrangée et unie et ensuite sablée sur la superficie en attendant les plates formes que l'on y mettra dans les besoins.

XVII

Le parapet sera élevé des deux cotés faisant parement net devant et derrière, sa hauteur sera de sept pieds et demie et son épaisseur de six pieds, son sommet aura un pied de pente vers le dehors et sera terminé par une assise de brique choisie, et frottée l'une contre l'autre posée de cant et debout en bain de mortier composé de sable fin et de chaux vive de Boulogne bien batue et desmelée l'un avec l'autre avec les joints proprement recirés.

XVIII

Le circuit du dit parapet sera divisé en six parties égales, et ensuite coupé d'autant d'embrasures, de trois pieds d'ouverture au plus étroit et six au plus large, et quatre à l'intérieur, le fond surbaissant de trois pieds depuis le plan de l'appui qui sera élevé à deux pieds, six pouces au-dessus de la plate-forme intérieure sur deux pieds de plat à l'entrée des embrasures pour y pouvoir poser des barriques remplies de sacs à terre quand il en sera besoin. Les murs du

premier étage seront percés de six grands créneaux également espacés l'un de l'autre de six pouces d'ouverture par le dehors sur six de hauteur extérieurement, ouverts de quatre pieds par le dedans sur trois pieds de haut, l'appui élevé à la hauteur de quatre pieds intérieurement avec pied et demi de plat surbaissant après de trois pieds vers le dehors et seront tous ébrasés (4e feuille), leur ligne de direction tirant de la circonférence au centre, observant que ceux du second étage doivent être situés vis-à-vis, et sur le tiers de la distance des créneaux d'en bas, afin que ces embrasures, qui seront situées sur le milieu de l'autre tiers partagent également la découverte du dehors avec les deux étages de créneaux, toutes les encoignures des embrasures et créneaux, tant du dedans que du dehors, seront revêtues de pierre de taille, ou de grais par assises retournées de deux et une. et les appuis faits d'une seule pierre, le fond de briques, choisies, frottées et bien recirées sur les joints, bien entendu que le sommet des coins des embrasures seront terminées par de grandes pierres de taille aussi grosses que deux ou trois hommes les pouraient lever pour empêcher qu'on ne les déplace avec tant de facilité.

XIX

Le dessus du parapet sera terminé en pente d'un pied vers le dehors avec un plat bord de pied et demie

de large pour y pouvoir ranger des paniers et sacs à terre au besoin.

XX

Sur le rez de chaussée du bas étage on fera un trou rond dans la muraille de la tour, de huit à neuf pouces de diamètre, répondant à un pied audessus des plus hautes marées, ce trou sera aussi continué au travers de la jetée pour faire passer le bout de la chaine que l'on virera soir et matin au cabestan qui sera dans le bas de la tour et ce toutes et quantes fois qu'il sera question d'ouvrir et fermer le port, ce trou sera rond et revêtu de pierres de taille de la plus dure dans toute l'épaisseur de la tour.

XXI

On en fera encore une autre commençant à hauteur du corridor de la jetée de huit pouces de largeur sur six pieds de haut pour passer une forte barrière coulisse armée de pointes de fer, qui se logera de jour dans l'épaisseur des murs de la tour et se tirera de nuit au travers de la jetée, à l'autre bord de laquelle elle sera fermée à un gros poteau assemblée exprès à la dite jetée qui sera bien armée de fer et garni de pentures et serrures nécessaires à sa fermeture.

XXII

Faire aussi des cheminées et armoires dans l'épais-

seur des murs de cette tour, pour quand on y voudra mettre des gardes, ou qu'il y faudra coucher, notamment dans la voute d'en haut, et des lieux communs deroyés à coté de la montée.

XXIII

Plus une montée vis-à-vis au-dehors de la tour de trois pieds et demi de marche avec un noyau de dix à douze pouces de diamètre au milieu de la dite visse soutenuë et enveloppée par une tour dont les murs de huit pieds d'épais, fondée et eslevée aussi haut que la grosse tour avec laquelle elle fera cimetrie de parement et à laquelle elle sera jointe et attachée en bonne liaison, on pourra eslever cette partie de tour de douze, de quinze à vingt pieds audessus de la plateforme de la grosse et la terminer par un fanal, si non y mettre une cloche, ou tous les deux pour marquer le point de la haute et basse mer.

XXIV

Depuis cette tour en cotoyant l'entrée du port et en distance de cinq, six, à sept toises de la jetée tirer une autre ligne en retour jusques vis-à-vis l'ancien redent de l'autre part 58, ou le retour sera terminé par une deuxième tour égale à la première et qui servira au même usage quand à la fermeture du port et à la seureté de la ville.

Au surplus ce retour de muraille entre les deux tours sera bâti suivant les mesures du profil (5e feuille); on ne fera point de fossés audevant, mais simplement un quay et une porte au milieu de la cour, courtine avec une fosse revestuë sous le volant du pont levis qu'on y fera, on pourra adosser le derriére de cette courtine qui doit être nuë, et non terassée, quantité de petits bâtiments contre pour servir au remplacement de ceux des feronniers prés la porte 15, adossés contre la vieille muraille qu'il faudra démolir ci-aprés pour élargir le quay qui est là trop étroit; les deux tours étant proposées pour servir à la fermeture du port, à la seureté de son entrée et à la fortification de la ville seront secondées, premièrement, par une autre tour semblable à la première scituée vis-à-vis en (14) de l'autre côté du port et sous la falaise du Pollet, et par un prolongement vouté du réduit 61, de même coté jusques à la jetée au-devant, remarquant qu'il faudra aussi beaucoup élever les murs de ce réduit, décombrer et escarper la falaise entre ce même réduit et la tour avancée; après cela il faudra faire un bout de muraille avec fossé revêtu qui ferme l'espace entre la tour 14 et la falaise, la terrasser comme celle de la ville du côté de la mer et prolonger la capitale du demi bastion 11, jusques vis-à-vis cette traverse comme il est figuré au plan.

Les hauteurs du Pollet et de Châtillon

XXV

Les occuper toutes deux par une grande couronne figurée comme là marquée au plan (8, 9, 10, 11) qui est la même qu'on y traça en 1694. Mais au lieu d'y faire un petit rempart de terre, gazonnée fraisée, et palissadé, comme il avait été proposé, la terrasser et revestir solidement de bonne maçonnerie de l'épaisseur et élévation figurée au profil (6e feuille), luy faire un fossé de huit à neuf toises de large revêtu et profond de dix huit pieds à compter de la pointe des bastions revenant à quinze sur le milieu des courtines, et ce non compris un pied et demi d'enfoncement dans le bord pour régler son chemin couvert et n'avoir point tant de glacis à faire, observant premièrement d'en faire les parapets de dix huit pieds d'épais de bonne terre douce et non cailloueuse avec une seule banquette de pied et demi de haut sur quatre et demi de large, le terre plein de quatre toises de large non compris la banquette, penchant de pied et demi de la dite banquette au derrière qui talura de pied et demi sur pied, le surplus des mesures sera indiqué par le profil (6e feuille). Secondement, de faire des guérites de bois sur tous les angles saillants. Troisièmement, de percer des sorties dans le fossé, sous le milieu des courtines de six pieds de large, sur six pieds et demi de haut,

avec les entrées et sorties retroissées à la largeur ordinaire, voutées et bien revestues, enfoncées dans le travers du fossé de la place aux Demi-Lunes, et couvertes de part et d'autres par des parapets en glacis figurés comme les marqués au plan et profil. Quatrièmement, de faire deux demi-lunes revêtues et environnées de sept toises de fossé aussi revêtu profond de quinze pieds à la pointe, le fond remontant de trois de ladite pointe aux épaules où il n'en aura que douze.

XXVI

Faire les parapets de ces pièces de même épaisseur que ceux du corps de la place, et leur terre plein seulement de trois toises de large, non compris la banquette, leur donner trois pieds de pente du sommet de leur pointe à l'extrémité de leurs flancs, et plus s'il est nécessaire pour les garantir de la plongée des hauteurs qui sont au devant.

XXVII

Faire une fausse braye en tenaille sur le front (8 et 9) auquel on ne peut appliquer de demi lune comme aux deux autres, à cause du fond entre deux ; cette tenaille sera eslevée à dix pieds près autant que l'épaule des bastions auxquels elle sera attachée, et son sommet accomodé au niveau de celle des bastions

dont la pente d'une pointe à l'autre sera bien accomodée à la sçituation, mais non en suivant celle du terrein, c'est ce qui sera réglé par des profils et élévation particulières.

XXVIII

Au surplus le coté droit 8, s'abaissant le long du côteau en prolongement selon la rampe de la hauteur où il sera joint à la fortification de la prairie comme il est figuré au plan et sera toujours revestu et terrassé, et du surplus accommodé autant que faire se pourra à la pente des terres, mais en sorte que le bas soit commerçable avec le haut par des rampes détournées, ou par des escaliers sans rien perdre des deffences, ny se relâcher sur les égards qu'il faut avoir aux commandements. Le côté gauche de la même couronne sera retourné sur la falaise vis-à-vis la traverse d'en bas 14, avec laquelle il fera ligne droite; on ménagera une communication du haut en bas, par un escalier à visse pratiqué dans le bord de la falaise qu'il faudra revestir solidement.

XXIX

Faire une porte sur le milieu du front (8, 9) de neuf pieds et demie d'ouverture entre deux pieds droits sur treize à quatorze pieds de haut d'entrée, quatorze à quinze pieds de passage, avec deux fermetures à manteaux dans sa longueur non compris celle des orgues;

lequel passage sera vouté et chapé de ciment et terrassé audessus, et les côtés qui soutiendront le rempart solidement revestu et prolongé autant que besoin sera pour le soutient des terres, observant de faire un corps de garde de nuit audessus qui servira aussi de couvert pour les orgues. Son pont sera de bois porté sur piles de maçonneries et coupé d'un pont levis terminé par une barrière à la teste, et d'une autre dans le chemin couvert avec une avancée, le chemin de l'avenüe sera bien pavé dedans et dehors, et pour conclusion cette entrée qui sera la seule de ce coté pour la venüe du haut pays sera précautionnée de tout ce qui peut convenir à sa seureté.

Les hauteurs de la Citadelle ou du Mont à Caux

XXX

Suivre en tout et partout la figure marquée au plan, proposée en 1694. Sçavoir (1, 2, 3, 4, 5) en revestir la fortification comme celle des précédentes, y faire des demi-lunes et chemins couverts de même, et conformer leur figure au plan gènéral, et leur élévation au profil (6e feuille) remarquant qu'il faudra faire la fortification de la citadelle plus forte à cause du château qui étant fortifié contre la ville en fait tout l'effet à son égard; c'est pourquoi il est bon d'un peu mieux précautionner sa fortification du coté de terre que celle

des autres et pour cet effet faire des orillons aux deux bastions de la teste (1, 2), une tenaille entre les deux, et donner dix huit pieds de profondeur au fossé sur le milieu de la courtine du grand front (1, 2) rabaissant jusques à vingt quatre pieds devant les deux pointes avec une communication basse percée sous le milieu de la dite courtine à la tenaille et de la tenaille audevant de la demi-lune ouvrant sa droite et sa gauche par des parapets en glacis, et faisant un escalier pour monter de cette communication dans le derrière de la demie lune.

XXXI

Faire aussi une porte de secours à charoy pour entrer de la campagne dans le chemin couvert dans les demi-lunes et enfin dans la citadelle, et dans ce chateau bien escarper les bords du fossé de cette teste et les revestir de même que son chemin couvert dont il faudra conduire les pentes et élévations par rapport à celles des pièces qui en seront enveloppées, et les bien traverser.

XXXII

Soutenir et retirer le petit front 2, en dedans sur le sommet de la hauteur pour l'avantager autant qu'il sera possible contre les commandements oposez, et

pour gagner de l'espace à pouvoir avoir des flancs, et de quoi ménager un petit fossé et un chemin couvert devant luy, au surplus couvrir par des traverses tous les lieux de ce front, et l'autre autant qu'il en sera besoin, les dedans duquel il faudra après bien aplanir et y faire tous les batiments nécessaires comme casernes, magasins à poudre, arseneaux, corps de garde, guerittes, citernes, latrines, etc.

XXXIII

Faire et revêtir la demi lune 59, qu'il faudra redoubler d'un réduit revestu et terrassé (62) et la tenaille de même que son fossé et y ajouter un corps de garde avec les entrées et passages de la porte de secours nécessaires donnant une pente de cinq à six pieds de la pointe à l'extrémité de ses flancs, à cause du commandement qui est devant; faire la même chose à son réduit et chemin couvert, afin que tous leurs sommets étant parallèles les uns aux autres ils conservent toujours les mesmes degrés de supériorité entre eux et les bien traverser.

XXXIV

Revestir aussi son fossé à qui il faudra donner dix-huit pieds de profondeur à la pointe, le relevant de quatre de la pointe aux épaules sur lesquelles on fera des traverses.

XXXV

A l'égard de la couronne du Mont à Caux (3, 4, 5), l'accommoder en tout et partout comme les monts du Pollet et de Chatillon, y bâtir de même que l'autre les portes, ponts, corps de garde et guérites nécessaires, et en aplanir les dedans, c'est dans ces lieux, c'est-à-dire dans les ouvrages du Pollet, de Chatillon et du Mont à Caux, qu'il faudra bâtir des casernes et pavillons d'officiers, affin de ne point mêler les gens de guerre qu'on mettra dans cette place avec la bourgeoisie, rien n'étant plus contraire au commerce que le logement des troupes chez les bourgeois; on pourra aussi batir un magasin à poudre ou deux dans le Pollet, et un dans le Mont à Caux, et ne pas oublier d'y faire des citernes de capacité suffisante, parcequ'ils seront éloignés de l'eau.

XXXVI

Remarquant qu'il y faudra aussi faire des montées à charois de la ville, et en adoucir les rampes par quantité de détours.

XXXVII

Outre la porte de secours de la citadelle, il en faudra encore faire une autre dans le fonds du fauxbourg de la Barre, une autre dans la courtine neuve qui doit

traverser l'autre partie de ce faubourg du côté de (18), les unes et les autres garnies de leurs fermetures, corps de gardes, ponts levis, ponts dormants et barrières à l'ordinaire, et ménager aussi un aqueduc de maçonnerie, pour donner écoulement aux ruisseaux qui tombent des fonds et ravines du faubourg de la Barre et du Mont à Caux, lesquelles ravines il faudra de nécessité conduire par un aqueduc revetu en ciment qui traverse le vieux fossé de la place, où il sera porté sur maçonnerie et conduit après le long du vieux rempart d'où on le fera passer par dessus la vieille porte de la Barre, pour être de là prolongé le long du vieux rempart (63), si mieux on n'aime le conduire à la mer par le pied de la hauteur du château, ou par un trou de mine percé à hauteur convenable au travers de la montagne à la mer allignant par le fossé du dit château (57).

Augmentation

XXXVIII

Jusques icy on n'a fait pour ainsi dire que confirmer le dessein de 1694, du moins, quant à la figure, hors qu'on se propose de revestir la fortification, de lui faire des remparts et de mieux asseurer l'entrée du port, mais par ce qui suit on déroge au dessein proposé pour l'augmentation de la ville par une nouvelle

proposition d'enceinte qui enfermera plus d'espace et conviendra beaucoup mieux à l'emplacement des écluses et au prolongement du port qui est si petit, qu'il n'a guère plus du tiers de l'étendue de celuy de Dunkerque bien que cette ville ci contienne deux fois plus de monde, et que le commerce en soit infiniment plus considérable ; cette partie d'enceinte sera donc figurée de trois bastions (22, 6, 7) et de quatre courtines, et sera attachée au bas des fortifications du mont Chatillon par une courtine, et à celuy du Mont à Caux par un demi bastion, elle sera de plus percée par deux portes, dont une au bas du Mont à Caux (18) et l'autre du mont Chatillon (13) et encore de trois écluses, sçavoir (13, 24, 40) dont celle du milieu sera double de trente six pieds d'ouverture, les deux autres de seize pieds d'entrée, chacune toutes accompagnées des batardeaux nécessaires au soutient des eaux pour les empêcher de s'écarter à droite et à gauche dans les fossés.

XXXIX

On pourra faire cette partie d'enceinte, toute de de terre gazonnée et fassinée avec une berme de douze pieds de long élevée à deux pieds audessus des plus hautes marées, plantée d'une haye vive, et la dite fortification élevée en terre planée, suivant les mesures du profil (8e feuille) en attendant que les revête-

ments du Pollet, chatillon et Mont à Caux avec la citadelle soient achevés; après quoy, il sera raisonnable de revestir aussi celle de la prairie, mais en divisant les épaisseurs de son rempart et parapet en deux terrasses, dont la supérieure, qui sera le parapet, aura quinze à dix-huit pieds d'épais sur quatre et demi de haut plus que la basse qui sera le rempart avec quatre toises de largeur pour son compte, les terre-plein de l'un et l'autre seront unis, bien sablés et plantez, et le tout couvert par un simple parapet de maçonnerie, percé de créneaux comme le figuré au profil (9e feuille).

XL

Le fossé de cette fortification sera de dix-huit à vingt toises de large, sur six à sept pieds de profondeur, le mesme sera bordé d'un petit chemin couvert de deux toises de large, réhaussé de deux pieds audessus des marées et couvert par une digue de terre de cinq toises réduites de large, et eslevée de quatre à cinq pieds audessus; elle servira pour arrester les marées et les empêcher d'entrer dans le fossé qu'elles rempliraient en moins de rien, la dite digue sera bordée d'une berme de deux toises de large qui sera enveloppée d'un fossé de seize toises de large, profond de six pieds réduit, et des terres en provenant, sera formé, le corps de la digue, le rehaussement de ses bermes, et partie du rempart vis-à-vis.

XLI

Nota. — Que cet avant-fossé doit être séparé de l'inondation par un bord relevé de trois pieds, et rabattu en glacis de deux à trois toises de bases pour la conservation des prairies ; on aura recours au plan pour l'intelligence du reste.

XLII

Observer de fermer les entrées des écluses par des herses ou stacades, pour empêcher tous bateaux, gens de pied et de cheval d'y entrer, n'y d'en sortir autrement que par des portes ordinaires.

Le Chasteau

XLIII

Il est situé sur la croupe de la montagne de Cotte-Cotte, qui aboutit sur la ville de Dieppe, et de qui les maisons touchent au bas de la rampe ; il commande à la ville de fort haut et a plusieurs estages : sa figure est quarrée longue, revêtue par de gros murs à l'antique, fort élevés et en assez bon état ; son enceinte est composée de trois tours rondes et une quarrée, avec leurs courtines ; le surplus du cirquit est composé de deux ou trois angles saillants de peu de considération, et sa capacité remplie de bâtiments appuyés sur

tous les murs de son enceinte, en sorte qu'il n'y reste pour tout vuide qu'une petite tour quarrée longue, dans le milieu, environnée de tous les bâtiments qui sont à trois étages, pressés et mal distribués, de très-faible construction, tous bâtis à pans de bois si vieux, que la plupart des poutres n'en valent rien, non plus que les planchers, escaliers et croisées, qui tous sont vieux, fort usés, et demandent de grosses réparations. C'est cependant où loge le gouverneur, le lieutenant de roy et le major, avec toute leur famille ; il y a quelques caves, sous ces bâtiments, médiocrement bonnes, et un puits, mais dont l'eau est salée; au surplus, le donjon n'a aucun flanc qui mérite en porter le nom, il est séparé par un pont-levis d'une petite avancée contenant une cour (63) en terrasse, dans laquelle il y a un petit corps de bâtiment assez joly pour les officiers de la garnison; le vuide de la dite cour est couvert par un parapet porté sur arcade, sous lequel on a percé quatre embrasures qui voient sur la ville, mais elles sont en mauvais état, il est nécessaire de raccomoder les ébréchements, tant du parapet que des dites embrasures qu'il faudra refaire un peu plus à la moderne, de même que le petit parapet, au-dessus, qui est tout ébréché, et ses créneaux en grand désordre. Plus bas et devant cette avancée, il y a une assez grande plate-forme (64), que j'appelle troisième cour, capable de dix canons qui, tous, verraient parfaitement la ville; la vieille tour de

Saint-Rémy la couvre contre les revers du mont à Caux ; cette cour est celle où sont les écuries, quelques remises de carosses, le corps de garde et les casernes de la garnison, dont les chambres, au nombre de vingt-six, ont chacune treize pieds de large sur seize de long, et peuvent contenir du logement pour trois compagnies au plus, non compris les officiers. Cette plate-forme est fort belle, et a été revestue du temps de François Ier ; le revêtement en est bon et solide, mais le parapet, comme les embrasures, en est fort ébréché, les uns et les autres ont besoin de réparations.

XLIV

On peut renforcer la voûte supérieure de la tour Saint-Rémy, et en ajouter deux autres aux deux étages d'en bas avec des évents, moyennant quoy ce sera un très-bon magasin à poudre et bien sec ; il faudrait aussi raccommoder ses couvertures et son plancher, qui sont pourris et en mauvais état. Cette troisième cour est séparée de la deuxième par un fossé profond, étroit et coupé d'un pont-levis, et de la quatrième par un autre fossé revestu et pareillement coupé d'un pont-levis ; celle cy est plus basse que la précédente, et séparée de la grande rampe par une fermeture à simple porte, sans fossé, et de la cour des brasseries, qui est derrière le château du côté de la mer, par la communication de la ville au château. Il y a encore icy une

petite plate-forme particulière joignant la porte avec un couvert et de quoy mettre une pièce de canon qui verrait la rampe, plus des remises, un petit logement auprès, assez propre, et un corps de garde ; elle est revestue comme la précédente et peut commander à la ville par quatre ou cinq pièces de canon ; il en faut raccommoder les parapets, les épaissir et y faire de nouvelles embrasures, car ils sont en mauvais état, et ajouter un pont-levis à sa fermeture, du côté de la grande rampe, avec une petite traverse au-devant fermant avec une barrière ; de cette cour on entre dans la cinquième (65), que j'appelle de la brasserie, qui sont les dehors extérieurs du château, au cause qu'ils sont hors de la ville, au lieu que les précédents sont dedans ; ceux-cy regardent la mer, partie de la rade et flanque tout le long côté de la ville, qui lui fait face. Elle consiste premièrement en deux grandes plates-formes, l'une haute et l'autre basse ; la basse se divise en deux parties (66, 36), dont l'une (66) un peu plus basse que l'autre (36); la plus basse peut contenir huit pièces de canons, dont partie tournées à la rade, et les autres, sur la laisse de la mer, peuvent servir d'un très-bon flanc à la ville, contre toutes les descentes qui oseraient s'y présenter ; la plus haute de ces deux en peut contenir quatre, et peut encore servir d'un très-bon flanc. Le revêtement de ces pièces est fort élevé, escorché en quelques endroits, et les parapets très-ébréchés, notamment autour des embrasures ; le

tout a besoin de réparations; il est aussi nécessaire de revêtir une partie de celuy qui regarde la mer de haut en bas parce que l'escarpement de la falaise se gelle et s'éboule; il serait bon de les terrasser à demy-preuve, d'aplanir leur terre-plein et d'y faire un hangard, et ce, d'autant plus qu'il n'y en a point dans tout le château.

XLV

La haute plate-forme commande à la rade et sur l'estrand, flanque tout le long côté de la ville jusques à l'embouchure du port, et commande aussi à la plus grande partie de la dite ville, et à en pouvoir choisir les maisons l'une après l'autre, il y a place pour dix à douze canons quand elle sera accommodée; il est nécessaire d'en soutenir le devant par un gros revêtement adossé contre le roc, après l'avoir escarpé, et d'eslever le dit revêtement jusques à la hauteur du pied de la tour du château le plus près de là, et, après l'avoir arazé à cette hauteur, y faire une berme de six pieds et achever l'élévation du surplus en gazon ou placcage battu et fasciné, luy faire un parapet de terre, de douze pieds d'épais, aussi gazonné et fasciné, bien unir son terre-plein et lui donner une pente insensible, du devant au derrière, pour l'écoulement des eaux. Il ne serait que très-bon de faire encore un hangard sur cette plate-forme, pour y mettre des affûts à couvert,

et avoir de quoy ramasser de l'eau dans une citerne auprès.

XLVI

Régler le bord de l'escarpement de la grande hauteur derrière la plate-forme précédente (36); défaire tout le roc éventé, l'escarper et le bien aligner, le revêtir ensuite par un adossement de bonne et solide maçonnerie sur toute son étendue, et déblayer les décombres qui en proviendont, partie desquels il faudra employer à former les parapets de la plate, esgaler le reste sur le terre-plein ou le jeter en bas de la falaise.

XLVII

Il y a une grande partie de cette plate-forme, du côté de la mer, qui a besoin de revestement, l'escarpement du roc, qui s'étalue tous les jours, ne suffisant pas à sa seureté.

XLVIII

Raccommoder tant le mur de la communication de la ville au château, de ce côté, que la tour de l'angle rentrant (67), y restituer l'escalier, si tant est qu'il y en aye jamais eu, et faire un fossé revêtu devant la porte, traversé d'un pont-levis à bascule pour la plus grande sûreté de cette communication.

XLIX

Il serait assez à propos de creuser un fossé à l'entour de la teste du château, de ce côté, de quatre toises de large sur dix pieds de profondeur, et d'en revestir les bords qu'on pourrait rehausser de quelques pieds; rabattre en glacis vers le dehors. Cette profondeur pourrait se donner depuis le pont jusques à la porte de la quatrième cour (65), et parce qu'il y a une berme autour du château, assez irrégulière, il faudrait la régler aussi bien que les pentes de sa hauteur, et le plancher après d'épines tout du long et du large.

L

Tous les gros murs du château du coté de la montagne sont fort bons, et bien sur leurs aplombs à quelques petits écorchements près qu'il faudra raccommoder.

LI

Comme son fossé est inégal et encombré depuis le pont en tirant vers la porte et fauxbourg de la Barre, il est nécessaire d'achever de l'aprofondir, d'en nettoyer les décombres et d'en bien unir le fonds en pente de haut en bas, de régler sa berme au pied des murs la réduisant à douze pieds de large, l'unir par le dessus, et d'escarper sur des allignements parallèles au

mur le pied de la dite berme de haut en bas, observant de donner à cet escarpe un sur quatre de talud, d'en bien aplanir le sommet, et de planter toute sa largeur d'épines. Plus d'escarper aussi le bord extérieur du fossé sur des allignements droits et parallèles à ceux de la place talüant d'un sur quatre comme dessus en vuë de revestir l'un et l'autre quand les escarpements seront usés; il serait cependant bon de suppléer dès à présent au deffaut du rocher par un mur de maçonnerie qui achevera cette élévation jusques à la hauteur du terre de la citadelle.

LII

Voilà en gros les réparations les plus nécessaires au château auxquelles on pourrait ajouter un pont levis à la porte basse avancée avec un petit fossé et une barrière à la tête, quelques réparations aux ébrèchements des créneaux et sommets des murs, une gallerie en corridor dans les greniers qui fit le tour du chateau, percer quelques créneaux, de plus faire trois ou quatre citernes dans tout le chateau qui y sont absolument nécessaires ne me paraissant pas d'autres moyens pour y avoir de l'eau.

Le Port

LIII

Faire un épi de charpenterie proprement assemblé en 21, de dix toises de long sur onze pieds réduits de large, le bien pilloter, et assembler par entailles, tenons, mortoises, anglets, et amoises et queuë d'y-ronde, le tout bien joint et chevillé dans leurs assemblages en toute bonne façon et main d'œuvre, le vuide du dit épi rempli après de moilon de Boulogne et de gros cailloux connus dans lesquels on pourra mesler un cinquième ou sixième de gallet arrangé par la main de maçon, et le joindre au quay près de l'escalier ou il pourait y en avoir eu autrefois un; l'eslever à la hauteur des quays et le plancher par le dessus comme les jetées, quoy fait nettoyer et enlever les gallets du port avec des gabares pour les porter audehors des jetées du coté de l'est et en faire lester tous les vaisseaux qui sortiront, observant aussy de faire soigneusement décharger cet épi à mesure qu'il s'y en amassera.

LIV

Prolonger la jetée du port du coté du Pollet de cent toises, c'est-à-dire le plus qu'on pourra en avant, et employer au règlement de la construction les plans, profils et élévation marqués (13e feuille), se servant de

la table y attachée pour régler l'espoissison des bois qui y sera nécessaire, observant de n'y employer que de chêne, coupé en saison, taillé à vive arrête, bien sain, non roullé, piqué, pouilleux, ni sur le retour, mais de bon ange, et finallement de qualité loyalle et marchande; les plans particuliers, et devis joints aux desseins qui les accompagnent acheveront d'en expliquer les façons, observant seulement de les remplir de moilon de Boulogne, et de grosses bittes de la coste meslé d'un peu de gallet, le tout arrangé par main de masson, ny plus ny moins que s'il s'agissait de la bâtir de véritable maconnerie.

LV

Prolonger l'autre jetée du port du coté d'aval à proportion de l'autre, et toutes les deux le plus avant qu'on pourra, et toujours suivre en cela l'intention des plans, profils et élévation (13e feuille), observant premièrement d'avoir des bois de l'espoissison marqué à la table, et de la qualité spécifiée à l'article précédent. Secondement, de l'ébrazer du coté d'aval de quelques quatre ou cinq toises de plus que le droit allignement ne porte, afin de mieux présenter à la mer, et pour accrocher le gallet. Troisièmement, de la prolonger tant que l'asseichement durera, après quoy il faudra la faire premièrement par des matelats de fassinage bourés de terre grasse entre deux et chargés de gallet

s'il est nécessaire pour ensuite établir des bermes audessus, et pardessus pilotter à plusieurs étages le fondement de la jetée, sçavoir du tiers de moitié de la hauteur pour pouvoir contenir plus commodément la poussée en avant, et tant mieux affermir les jettées, le bout de laquelle sera terminée et retournée par une grosse teste bâtie en ovalle de même qualité que les jetées, le tout très solidement bâty, de dix huit toises de grand diamètre sur huit toises de petit, afin de pouvoir loger six pièces de gros canons sur cette teste et à coté dans son recoin faire un grand corps de ce garde porté sur pilots bien contretenus d'écharges et ventrières, et attaché au derrière et au coté de la jetée par de bonnes clefs de charpenterie, la construction de cette teste sera réglée par les plans et profils cy-après, le corps de garde composé d'une chambre pour l'officier, une autre un peu ample pour les soldats, un petit magasin à poudre et à mesche, et une gallerie pour les armements des pièces, on y pourra faire un petit escalier, et un étage audessus, et revêtir ce bâtiment à pans de bois, même de brique et demie d'épais, et y faire les cheminées nécessaires audessus, il ne sera même que bon d'y faire des lieux et une petite citerne garnie de plomb.

LVI

Il en faudra faire autant sur la jetée de l'est, ces deux têtes bien faites et les plus avancées qu'on

pourra à la mer tiendront lieu d'un risbau, et dérouteront pour longstemps le galet, au surplus la jetée d'aval avancera de cinq à six toises dans la mer plus que celle de l'est, et tant l'une que l'autre seront armées de berme de trois pieds et demie de large, bordée d'un cordon de pilots plats à joints carrés, les pointes armées de fer et battus au refus et à joints recouverts, s'il est nécessaire, et ensuite bordez et attachez entre deux rentières à leur tête arrazée au niveau de la berme qui sera aussi recouverte de madriers tout du long et du large, bien joint et cloué aux assemblages audessus avec de grands clous ébarbelés, enfoncées à testes perdues dans le bois.

LVII

Remplir le vuide de ces jettées de moilon de Boulogne et de bitte cornüe de la coste meslée de gallet pour garnir le tout proprement posé et unis en œuvre et par main de masson intelligent comme il est cydevant expliqué.

LVIII

Réparer entièrement la palissade du Pollet dont les claires-voyes ne servent et ne peuvent servir qu'à ruiner le terrain et les maisons de ce faubourg. Sur lesquelles la mer a déjà sapé huit ou dix toises et formé un banc devant et au pied du décombre qu'elle a attiré du derrière de la palissade au devant qui est

dur et dangereux pour les vaisseaux qui sont là attirés par le courant, c'est pour quoy je suis d'avis de la rétablir et de la continuer après suivant les allignements qui marquent celuy des quays du port du côté du Pollet qu'il faudra très bien garnir par le derrière, premièrement de mousse pour remplir les joints dela palissade et ensuite de facines et de marne molle arrosée, détrempée et bien battüe lit par lit de huit à neuf pouces d'épais, tenüe, liaisonné par des lits de fascines, appuyé le gros bout contre les jetées, et ensuite recouvert d'un lit de cette marne molle de cailloux, et qu'il faudra continuer tout le long des vieux et nouveaux quays depuis le bas jusques en haut, et pour cet effet même leur préparer des assiettes, observant premièrement de les garnir jusques en haut, et de terminer leur sommet à la hauteur de deux pieds audessus des malines, et de les border d'une sablière, les paver et donner trois pouces par toises de pente du bas des maisons au bord des quays et de figurer le dit quay suivant l'alignement (68, 68), les prolongeant jusques au pont, et y faisant trois calles à bâtir des vaisseaux, et autañt de degrés pour descendre du haut en bas.

LIX

Réparer avec le même soin les vieilles palissades du coté de la ville qu'il faudra bien raccommoder,

remettre des bois ou il en manque, rempiétter et rapetasser celles qui ne sont que peu endommagées, entretenir les autres et déblayer les derrières de celles qui sont à demy vuides, les garnir de mousses et de fascines et les terrasser, et pierrer comme les jetées du Pollet, après quoy eslever tous les quays de ce coté cy de deux pieds plus qu'il ne sont, les terrasser, arroser et paver, observant 1° de leur donner les mesmes pentes qu'aux autres du derrière audevant des maisons au bout du quay, 2° d'y faire deux ou trois escaliers de pierre enfoncés dans le parement des quays larges de trois pieds six pouces chacun pour descendre du haut en bas dans le fond du port, 3° de les revestir de maçonnerie à parement de pierre de taille posée en ciment de même que les marches, 4° de planter des corps morts le long du quay de quatre toises près son bord, et de les y arrester par de bonnes clefs de charpenterie contretenües par des assemblages et pilots battus au refus, en sorte que le socage des vaisseaux ne se fasse point sentir aux quays; cecy ne se pourra exécuter qu'après que le vieux mur de la ville qui borde le quay sera démoly, ce qu'il faudra faire aussitot que la ville sera fermée du coté de l'entrée du port, et que les tours proposées par les articles (13, 14, 15) seront bâties, observant d'en faire autant du côté du Pollet.

LX

Après la démolition de cette muraille (50, 28) jusques à la porte du port, et audela jusques à l'extrémité de la vieille enceinte, il faudra continuer les quays et les joindre à l'entrée de l'écluse du bassin (25) dont il sera parlé ci-après, et de cette écluse à celles qui seront faites pour le nettoyement du port (24), soit qu'on fasse les nouveaux quays de maçonnerie ou de charpente, il faudra faire la même chose depuis le bout du pont coté du Pollet (68) jusques aux mêmes écluses (24).

Les Écluses de chasse

LXI

Elles seront scituées à l'endroit marqué (24) au plan général, et le détail de leur batiment conduit suivant les plans et profils des (14e et 15e feuilles, couchées l'une sur l'autre) dont l'employ sera expliqué par leurs devis de même que la qualité des matériaux, observant premiérement d'établir les radiers à même profondeur que le milieu de l'entre deux de la grande arcade du pont de pierre;

2o De donner dix huit pieds de large à chaque ouverture;

3o D'en faire l'une à porte pointüe contre la mer et la terre pour le passage des bateaux, et l'autre à

porte pointüe et tournante pour le nettoyement du port ;

4o D'eslever les bajoyers trois pieds audessus des plus hautes marées ;

5o De faire des larrons ou petites écluses (24) dans l'épaisseur des bajoyers de la porte du commerce de trois pieds de large sur quatre et demie de haut, le tout à parement de pierre de taille posée en ciment avec leur ventelle, et cramailliére, et de bons radiers, donnant pour cet effet deux pieds d'épaisseur aux bajoyers de la grande porte plus qu'il n'est marqué sur le plan ;

6o De faire encore deux petits guichets dans les portes pointüe du coté de la campagne de deux pieds de large sur trois de haut afin qu'elles puissent augmenter l'eau des marées, d'autant quand on les donnera dans le port, et 7o de prolonger les faux radiers de douze toises de long audessus des écluses et de douze audessous bien piloté, et couvert contre l'impétuosité des marées par une ligne de palplanches ou pilots plats sans raînures.

Canal du Pollet

LXII

Faire un canal en travers du Pollet de dix-huit pieds de large avec une écluse au bout joignant la

mer de douze pieds d'ouverture à porte poïntüe avec un ventail levant à roue pour donner les marées dans l'entrée du port, établir le fond de ce canal et de son écluse aussi bas que le radier des précédentes, le revestir des deux cotés, et tout du long de bonne et solide maçonnerie à parement de pierre de taille posée en mortier composé moitié par moitié de chaux de Boulogne non-éventée, et de poussière de thuillots choisis entre les plus cuits, pulverisées, et passés au tamis du boulanger, et après bien et longtemps demeslez ensemble avant que de l'employer, garnir le derriére de ces parements de briques et le surplus en maçonnerie ordinaire, observant encore de faire un bon radier dans toute la longueur de ce canal avec des fascinages, et faux radiers à ses extrémités.

LXIII

Vouter toutes les parties qui passeront sous les rues et les batiments, et prendre toutes les précautions nécessaire pour qu'il ne soit pas incommodé aux particuliers chez qui il passera, observant sur toute chose de lui donner un tour adoucy tel qu'il est figuré sur le plan afin que l'eau y soit plutot aidée que contrainte.

Le Bassin

LXIV

Faire un bassin pour les vaisseaux dedans et le long du vieux fossé de la ville (41) de deux cens toises de long sur quarante de large, le revestir très solidement tout autour à parement de pierre de taille et donner à son revêtement jusques à sept pieds d'épaisseur mesurés au sommet qu'il faudra adosser de contre-forts tout autour à même temps qu'on l'eslevera, et terrasser le derriére jusques à hauteur des quays, observant de taluer d'un pied sur douze du coté du port et d'en élever le derriére à plomb, il en faudra aussi garnir tout autour de pilots de deffenses de dix à douze pouces quarrés eslevés à hauteur du quai, ou ils seront chaperonnées par un plancher de bois, et tous attachés au quai par des mains de fer qui les tiendront tous par des chevilles de fer passées en travers des pilots.

LXV

Approfondir le bassin aussi bas que l'entredeux de la grande arche du pont, et employer les terres qui proviendront de son excavation au rehaussement du sol de la ville neuve qui est partout trop bas, les arrangeant également selon les piquets de hauteur qui seront marqués pour cet effet, bien nettoyer et unir

le fond de cette pièce le plus qu'on pourra, et luy faire des portes en (25) de quarante pieds de large afin que les vaisseaux du trois et quatriéme rang y puissent entrer, establir le seuil de ces portes aussi bas que le front de la grande arche, lequel sera raporté et marqué au pied de la tour de la porte afin d'avoir un point fixe, faire aussi un pont tournant ou roulant sur le travers de cette écluse pour le passage des charrois.

Écluse de la barre

LXVI

Et afin de pouvoir entre-tenir le bassin le plus nettement qu'il sera possible, et l'empêcher de s'encombrer, faire une écluse en (30) avec un canal (30 et 40) l'un et l'autre de la même grandeur, fabrique et qualité que ceux du Pollet, celle-cy se levera avec un ventail.

Les Batardeaux

LXVII

La chute de toutes les écluses sera soutenuë dans le travers des fossés, par des batardeaux de dix pieds réduits d'épais, bâtis de bonne et solide maçonnerie à parement de pierre de taille du côté des courans, garantis de palplanches des deux côtés, et prolongés bien avant dans les terres où leurs bouts seront enfourchés autant que besoin sera, et garnis de terre

grasse tout autour, adjouter des faux radiers de fascinages entre ces batardeaux, et les prolonger de part et d'autre aussi loin que le danger des souilles se pourra estendre, observant de remplir les vuides entre deux tunes de terre grasse battuë et bien choisie, afin de mieux lier, serrer et entretenir les fascinages ensemble, et de les bien et proprement tuner et piqueter.

LXVIII

Tous les batardeaux seront prolongez aussi loin que les bords de l'avant fossé, et profilés de même que la digue et les bermes (8e feuille).

Le Pont

LXIX

Et parceque le pont de pierre fera empêchement à l'entrée des vaisseaux, dans la partie du port au dessus, mon avis est de deffaire totalement l'arcade de la grande arche, et d'y suppléer par un pont levis, et attendu que les piles en paroissent fort mal fondées, et qu'il n'y a point de radier sous la dite arche, si on s'apperçoit que la souille s'augmente quand les éclusements ont peu joüé, il faudra démonter les deux piles de cette arcade, et les suppléer par deux bonnes travées de pilots battus au refus et liés par de grandes écharpes et amoises qui feront le même effet que les piles.

LXX

Laisser un grand espace à la teste du bassin pour servir de chantier ou de place aux marchands, auquel on adjoustera des quays tout autour du dit bassin de huit toises de large, n'oubliant pas de le garnir de corps morts tout autour, pour servir à l'amarage des vaisseaux, et par ce qu'on fait pour l'ordinaire, des machines à matter sur le bord des bassins, et que souvent on y place aussi des crancs, outre l'épaisseur ordinaire ci devant marquée, pour le revêtement; il faudra la doubler dans les endroits où on voudra placer ces machines qui, à raison des grands poids qu'elles remüent, font pour l'ordinaire de grands efforts contre le revêtement des quays.

Détour de la rivière

LXXI

Après tous ces ouvrages tracés sur les lieux et ensuite achevés, il faudra détourner le lict de la rivière, et luy ouvrir un nouveau passage au travers des vieilles laisses de la mer (69), de trente toises de large sur cinq à six de profondeur, et des terres en provenant former des digues pour deffendre les parties qu'on voudra garder des prairies, et employer le surplus à rehausser le sol de la nouvelle ville du côté du Polet (72),

dans le travers de laquelle il faudra combler le vieux lict de la dite rivière, et y faire porter tous les débris et décombres de la ville, au lieu de les porter sur le bord de la mer, comme on fait jusques à ce que le sol ait acquis toute la solidité requise, et après qu'on aura bien aplany le tout, on fera pour lors la distribution des quartiers et des rues, comme ils sont figurés au plan.

Les Fontaines

LXXII

Les fontaines de Dieppe sont considérables, y en ayant à toutes les places publiques, dans toutes les religions et dans toutes les bonnes maisons de la ville, on les a tirées des sources de Genneville, près St Aubin sur Scie, à cinq bons quarts de lieue de la ville, ces sources sont si abondantes, qu'à cent toises au-dessous, elle font tourner un moulin; on les a environnées par un réservoir qui les élève de quatre à cinq pieds, et pousse ce que l'on en a voulu prendre dans un regard a costé où elles sont reçuës dans deux conduit de terre de cinq à six pouces de diamètre, et de là menées de regard en regard le long de la même coste, jusques au Petit-Appeville, où on les fait passer par dessous la rivière de Sçie, de là elles sont conduites par un aqueduc souterrain de quatre pieds et demie de large sur six de haut, vouté en quelques endroits

très proprement, et en d'autres coupé simplement dans la marne, où il a été percé, des mineurs fort ignorants, et à grands frais, car ils se sont souvent fourvoyés, haut et bas, à droite et à gauche, ce qu'on ne ferait pas en ce temps cy, cet aqueduc a été conduit de la sorte jusques dans la ville, où il entre près la porte de la Barre et se distribue par un regard au pied de la rampe du chateau. Le dit aqueduc a bien trois quarts de lieue de long, il est en assez bon état, quoyque négligé; on aurait pu y amener toute la source, qui, distribuée à propos, aurait pu laver toutes les rues de Dieppe, ce qui les auroit tenues nettes et la ville très saine, elle auroit été d'un grand secours pour les embarquements, pour le feu, pour la propreté et pour la santé, car l'eau en est nette, belle et très saine; on y pourra revenir aisément à médiocre frais quand il plaira au Roy; outre l'embellissement qu'il en reviendra à la ville, on pourra faire cinq à six fontaines le long des bords du bassin et des quays, qui jetteraient gros comme le bras, et feraient un bien infini aux armemens, et surtout à la marine du Roy, tant vaisseaux que galères; il y a un endroit dans cet aqueduc, enfoncé, qui en bouche le passage, il y a même un long temps qu'il est en cet état, et les fonteniers ne sçavent pas où est l'embouchûre de l'autre bout, ce qui parait ridicule.

LXXIII

Au reste, ce grand réservoir est fort en désordre et perd beaucoup d'eau parcequ'il est mal entretenu; il est même tout plein d'herbes et de roseaux, et les fontaines mal asseurées, puisqu'il y a des endroits dans l'aqueduc où on ne peut passer, c'est un miracle que les tuyaux n'ayent pas été rompus de cet enfoncement.

LXXIV

Voilà à quoy se peut raisonnablement réduire tout le projet de Dieppe par terre et par eau, auquel on pourrait, pour plus grande perfection, adjouter un petit risban fondé sur pilots et bâty en (70) avec une jetée de luy à la falaise. Sous la citadelle, pour y communiquer, ce qui achevera de donner à cette place toute la perfection qu'on en peut désirer, lorsque pour plus grande commodité de cette ville et de son port, il serait bon de rendre la rivière du Neufchâtel navigable jusques à Neufchâtel, et la petite de Aulne jusques à Londenier, l'un et l'autre vont côtoyant aboutir à de grandes forests, et toutes deux traversent de très bons pays abondants en bleds de toutes sortes, fruits, légumes, et en toutes autres sortes de denrées propres à la marine et au commerce.

LXXV

Nota. — Faire tous les plans et devis particuliers sur quoy seront faits les marchés des ouvrages, conformément à l'intention de ce projet, dont on envoyera des copies avant que de les commencer, afin qu'il ne s'y fasse rien de mal entendu.

Addition du septembre 1699

LXXVI

Depuis ce projet achevé, j'ay passé et repassé plusieurs fois sur le vieux terrain de la citadelle, d'où ayant fait fouiller et découvrir les anciennes fondations, je n'ay pas trouvé que le vieux dessein méritait d'être remis sur pied, tant parcequ'il n'en reste rien qui vaille, et qu'il a été en partie sapé par la falaise, que parcequ'il étoit mal placé, étant trop avancé sur un rideau qui approche l'ennemy à portée du pistolet, sans pouvoir être veu de la place que pour avoir des orillons à la vieille mode, qui ne nous conviennent point, des flancs trop petits, les angles trop aïgus, et le tout mal tourné par rapport au chateau, tout cela bien considéré, j'en ay abandonné les vestiges pour reffaire un dessein plus raisonnable, et tel en un mot que le figuré (1, 2, 38), qui consiste en deux poligones, l'un de cent soixante huit toises, l'autre de cent qua-

rante-quatre, ce qui me donne des faces de quarante trois toises et des flancs de dix huit, compris les orillons, et une courtine de quatre vingt toises pour le grand, le petit (38, 2) donne trente cinq toises de faces, dix de flanc droit sans orillons, et la courtine sera de soixante seize toises, le chateau devant estre attaché à celuy-ci par la face gauche de ce front.

LXXVII

Revestir l'un et l'autre de ces fronts très-solidement suivant les mesures du profil (16e feuille), les bien terrasser, leur faire un parapet à preuve, un gros rempart de cinq toises de terre plein, observant, premièrement, de passer la terre du parapet à la claye, et d'en bien esplucher les cailloux; secondement, d'y faire des flancs bas voutés à preuve de dix-huit à vingt pieds de large qui serviront de sous terrains à la place, des sorties sur le milieu des courtines qui en serviront aussi, et des orillons aux flancs du grand front comme les figurez au plan particulier première feuille.

LXXVIII

Donner au fossé dudit grand front neuf, à dix toises de large sur vingt-deux pieds réduits de profondeur, sçavoir, vingt-quatre pieds à la pointe, le fonds remontant en glacis de part et d'autre de quatre pieds jus-

ques au milieu des courtines, ce qui réduira la dite profondeur à vingt pieds.

LXXIX

Revestir ce fossé de bonne maçonnerie à parement meslé, par assises alternatives de briques choisies et de cailloux cioquetez d'échantillon égal, ledit parement aussi garny de boutis de deux pieds et demy à trois pieds de long posés en quinconque en distance de quatre pieds et demy et le pied de la muraille chaussée de deux à trois assises de moilon arrazé de deux briques de pied en pied traversant toute l'épaisseur du mur, l'entredeux garny de bittes cornuës de la coste et de gros gallet, le tout eslevé jusques à un pied près du sommet du dit revêtement, ou il sera terminé par deux assises de briques posées de plat, et par une autre audessus posée de cant et de bout avec un peu de pente vers le dehors le tout en bain de bon mortier bien conditionné fiché et bien reciré sur les joints, remarquant que ce qui est icy proposé pour le revêtement de ce fossé doit s'entendre pour tous ceux qui seront employés à la construction de ces ouvrages.

LXXX

Le fossé du petit front aura sept à huit toises de large au plus, toute la profondeur qu'on pourra luy donner, sera revestu et bordé d'un petit chemin cou-

vert accommodé à l'espace judicieusement réglé, et corrigé sur le bord de la rampe qui tombe dans le fauxbourg de la Barre, couvert d'un parapet à preuve avec parement de gazon devant et derrière, bien traversé contre ces revers, enfilades tant des hauteurs audela des ravines que de celles de Cotte-Cotte.

LXXXI

Faire une demie lune (59) revestue et terrassée à preuve, avec un fossé aussi revetu, profond de dix-huit pieds réduits large de huit toises, le tout enveloppé d'un très-bon chemin couvert bien traversé, armé de sa palissade avec un glacis, soumis aux pièces supérieures, qui enterre bien la fortification et qui enveloppe la pointe du bastion (2) de haut en bas avec des cheutes qui puissent couvrir du moins bonne partie du chemin couvert devant le petit front (2, 38) des hauteurs de Cotte-Cotte, et de celles qui sont audela des ravines (71).

LXXXII

Il faudra faire une porte à charroy voutée dans le milieu de la courtine du grand front qui passant par la demie lune (59) sortira par sa face gauche, et à même temps un chemin commode et aisé à son avenuë pour rejoindre celuy qui descend au faubourg de la Barre.

LXXXIII

Raser ensuite la vieille chapelle de Saint-Nicolas qui est sur la hauteur et les petits monticules et rideaux de cette avenue qui peuvent nuire à la place.

LXXXIV

Faire un réduit revêtu à preuve dans la demi lune pour luy servir de retranchement, luy donnant la même figure qu'à la demi-lune, un fossé, large de quatre toises aussi revêtu et profond de douze pieds seulement, le tout accompagné des surtous, traverses, et corps de gardes nécessaires, observant de surbaisser le sommet de la demy lune de cinq à six pieds de la pointe aux épaules.

LXXXV

Faire des guerittes de pierres de tailles et de briques sur tous les angles saillans de cette fortification suivant les desseins qui en seront réglés, idem des corps de garde aux portes, sçavoir, un pour les officiers et un pour les soldats, des ponts-dormants, ponts levis, barrières, etc.

LXXXVI

Bien aplanir les dedans de la citadelle, notamment les restes qui paraissent des vieux ouvrages, donner

une pente parallèle à celle du mont Cotte-Cotte au sommet des remparts de la place et tous les dedans qu'il faudra très-bien couvrir et traverser autant que besoin sera.

LXXXVII

Terminer cette enceinte du côté de la mer par un redent retourné sur la falaise qu'il faudra revestir et terrasser comme les autres et attacher la face gauche du petit front au chateau traversant son fossé par un grand mur de six pieds d'épais au sommet percé de créneaux par le bas couvert d'un parapet de pied et demy d'épais par le haut aussi percé de créneaux avec un corridor de quatre pieds et demi de large garni de garde-foux de charpenterie par le derrière, observant que le mur doit être baty en prolongement de la face gauche qu'il doit taluër comme le revêtement du rempart, et de percer une petite porte sur l'extrémité de ce mur pour entrer et sortir au chateau par là quand il sera besoin pour la commodité des rondes.

LXXXVIII

Il faudra avec le temps faire des casernes pour un bataillon ou deux, une chapelle, un hangard, et un magasin à poudre dans cet ouvrage, et surtout deux ou trois citernes, parceque le lieu est arride, sec, et fort éloigné de l'eau, idem des puits et lieux communs.

LXXXIX

Il faudra de nécessité faire une entrée de la ville dans la ditte citadelle, pour cela il n'y a d'autre moyen que de luy faire une montée commençant dès le bas du faux de la Barre (47) qui fera pour lors partie de la ville, esgaller la rampe et la placer le long du bord du fossé de la vieille enceinte de la ville, et du chateau qu'il faudra bien revestir et garnir de garde-fous jusques à la porte du dit chateau, et dix ou douze au dela s'il est nécessaire pour plus d'adoucissement, d'où il faudra retourner en dedans de la citadelle, observant d'esgaller toute la dite rampe tant qu'on pourra, de la paver, sur dix-huit pieds de large de revestir de maçonnerie les profils des ouvrages et des terres qui borderont son passage, la faire entrer dans une porte accommodée de toutes les fermetures, sçavoir : d'orgues, de vollans, de ponts dormans, pont-levis et barrières et de son corps de garde, le tout percé dans la face gauche du petit front, et de couvrir cette montée du coté du fossé d'un gardefol continû.

Le Chasteau

XC

Raccommoder son pont, du côté de la citadelle, qui est tout usé et pourry d'un bout à l'autre, ses piles, la culée, porte et planchette.

XCI

Démonter la caponière et la refaire plus ample, la voûter bien épais et luy donner six pieds de large dans œuvre, la percer de créneaux bien voyans des deux côtés, et y ménager des sorties cachées sur les deux extrémités joignant le corps de la place, et le bord du fossé et un petit corps de garde sous l'escarpement du fossé, de dix à douze pieds de profondeur.

XCII

Quand on fera les escarpements du bord de la hauteur proposé à revestir, derrière le château, par le quarante-sixième article, on pourra percer des sousterreins dans le roc, qui ne sçauraient manquer d'être très-excellents, et qui se feront à très-bon marché puisqu'il ne sera quettion que de saper dans une roche fort tendre, sans autre précaution que de ne les point faire trop larges de peur qu'elle ne s'enfonce.

XCIII

Le mieux qu'on puisse faire à ce château, outre les réparations proposées par les articles 48-52, est d'en démolir tous les vieux bâtiments de haut en bas et de n'y laisser que la carcasse de son enceinte, d'augmenter les caves et sousterreins sur toute l'étendue de ce bâtiment, les tous communiquer les uns aux autres,

les diviser cependant par des murs d'entrefends percés de portes pour la communication en cas de besoin, les voûter de trois briques d'épais et les percer de créneaux qui découvrent tout autour, qui seront après murés autant que besoin, sera pour n'être pas ouverts que dans les besoins pressants.

XCIV

Faire une meilleure distribution de ces bâtiments que celle d'à présent, et construire tant les murs de face que de refends de bonne et solide maçonnerie de brique au lieu que ceux des faces et d'entrefends d'à présent ne sont qu'à pans de bois, et garnir les pieds droits des portes et croisées et les encoignures de pierre de taille ; ne pas oublier de faire deux corridors ou galleries l'une sur l'autre, sur le devant, qui feront le tour de la cour et dégageraient tous les appartements afin qu'on puisse couvertir le tout en caves, logements et greniers continus, c'est pourquoy il se faudra donner tous les soins possibles, et surtout ne pas oublier de faire les citernes proposées aux articles (**52**), la demeure de ce château étant fort incommode par le défaut d'eau, je me remets du surplus aux articles (**43**, **44**, **45**, **46**) de ce mémoire.

XCV

Joindre la citadelle aux ouvrages du mont à Caux par une ligne de communication traversant le faux-

bourg de la Barre comme la figurée (17) au plan, revestir et terrasser cette communication, luy faire un fossé revêtu avec une pente dans la rue du fauxbourg d'à présent, accommodée de toutes les fermetures, portes, corps-de-gardes, ponts dormants, ponts-levis et barrières, et un aqueduc pour passer les eaux qui tomberont des deux ravines de son avenuë, le fonds desquelles il faudra paver, de même que toute la rüë enfermée par cette communication, plus razer les maisons qui empêchent de pouvoir faire cette communication, et les rétablir dans le dedans, les faisant jouir des priviléges accordés par Sa Majesté à cette ville, tout ainsi que les autres parties enfermées par cette nouvelle enceinte.

XCVI

Tous les ouvrages proposés en ce projet seront tracés et marqués par des piquets enfoncés à force jusques à la teste dans les terres, et ensuite marqués d'une fleur de lys imprimée par un fer chaud, avec défense très-expresse à toutes personnes telles qu'elles puissent être d'y toucher ou d'en arracher aucun sous peine d'amende arbitraire.

XCVII

Si ce projet a lieu, Dieppe deviendra une place de grande conséquence, d'étenduë capable de trente mille âmes logées à l'aise, avec une bonne marine, un

commerce très-considérable, le tout pouvant se garder avec trois ou quatre compagnies de garnison ordinaire dans sa petite citadelle, et pour conclusion il ne tiendra qu'à Sa Majesté que cette ville ne devienne aussi considérable et du moins aussi utile à l'Estat que celle de Saint-Malo, en paix et en guerre.

Évreux, A. Hérissey, imp. — 1263.



